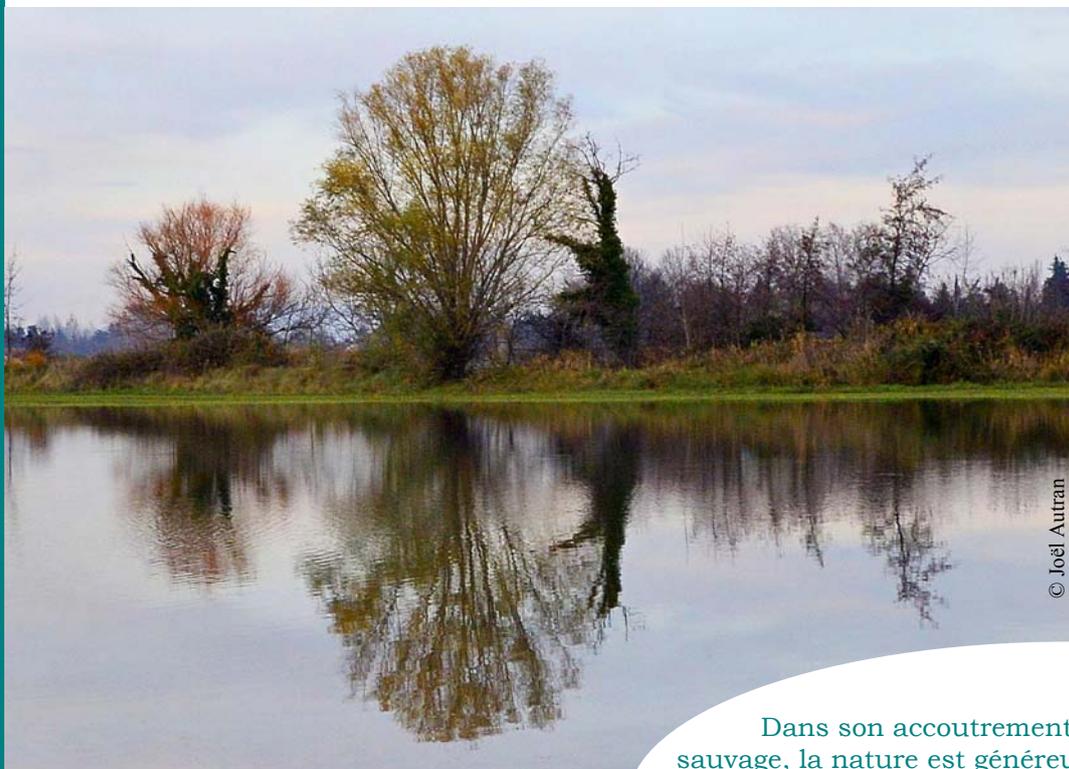


Rapport d'activités

2019



© Joël Auran

Dans son accoutrement
sauvage, la nature est généreuse.
Apprivoisée, elle peut-être
dangereuse...

Rachid Boutarene - Poète



Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

1, allée de la passerelle

84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél. : 04.90.83.68.25 - Fax : 04.90.83.17.60

smbs@laSorgue.fr - www.laSorgue.fr



Madame, Monsieur,

2019, fut une année démontrant la pertinence et l'importance pour le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues de mener des actions au long cours et de persévérer dans la mise en œuvre des actions même lorsque le contexte et la faisabilité ne sont pas aisés. Je prendrais deux exemples parmi tant d'autres pour illustrer ces propos :

- ▶ Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues mène depuis sa création, en 1998, une gestion différenciée de la ripisylve des Sorgues. Elle vise suivant les secteurs et les enjeux associés, à concilier la restauration et la préservation d'un milieu naturel riche et diversifié, avec la lutte contre les risques de débordement présentant des menaces pour les biens et les personnes. Cette gestion a déjà démontré ses effets positifs sur les milieux naturels. La présence attestée en 2019 de la loutre sur le réseau des Sorgues, en aval comme à L'Isle sur la Sorgue, en est un exemple. Les fortes crues successives de fin novembre et début décembre 2019 ont confirmé que cette gestion était aussi pertinente et efficace vis-à-vis de la problématique inondation. Malgré l'intensité des crues, qui ont dépassé 80 m³/s à la Fontaine de Vaucluse, peu de débordements consécutifs à un mauvais état d'entretien de la ripisylve ont été observés. Les inondations identifiées étaient plus liées à des problématiques de remontées de nappe, de modification de l'occupation des sols, d'abandon d'entretien de fossés et canaux par les propriétaires privés... Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a néanmoins profité de l'expérience pour affiner encore plus son plan de gestion dans les secteurs où des problématiques ont été observées. Des collaborations sont en cours, avec les communes concernées, pour mieux appréhender les besoins et soucis de gestion des fossés et canaux privés.
- ▶ Le lancement concret fin 2019 d'une étude conséquente sur la zone humide menacée des Rochières, à Entraigues sur la Sorgue, Sorgues et Bédarrides, dans l'objectif de mieux la protéger à l'aide d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et du classement en Espace Naturel Sensible (ENS). Cette étude fait suite à plusieurs années de travail, dans un contexte réglementaire et financier toujours plus contraignant. Elle est issue -et sera menée- avec la volonté forte du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues d'avancer en concertation avec les acteurs concernés.

Au-delà de ces deux exemples, je vous invite à découvrir au travers de ce rapport d'activités les nombreuses autres actions menées en 2019 qui illustrent combien il est important et utile de garder une constance dans leur mise en œuvre. La récurrence de ces missions, d'années en années, est leur principal facteur de réussite et/ou permet d'atteindre des objectifs ambitieux qui se heurtent à un contexte de plus en plus complexe (*augmentation des responsabilités des intercommunalités, baisse drastique des moyens, réglementation trop souvent peu adaptée aux contextes locaux...*).

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a la volonté de mener ses missions en transparence et en concertation avec les communes et intercommunalités qui sont à la base de ses actions, avec les acteurs locaux, avec les partenaires techniques et financiers, avec le grand public... Dans ce cadre, un nouveau site Internet www.laSorgue.fr a vu le jour en 2019. Il est amendé petit à petit, en faveur des moyens que la structure peut lui dédier. Je vous invite à le consulter régulièrement, pour y retrouver l'actualité liée aux Sorgues.

Vous souhaitant bonne lecture,
Bien cordialement,

Le Président, Guy MOUREAU



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Fiche d'identité de la Sorgue	2
Pourquoi un syndicat de bassin des Sorgues ?.....	3
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	4
Missions et actions du SMBS.....	5
Résultats comptables de l'exercice 2019.....	6
Son Comité et Bureau Syndical en 2019	7
L'organigramme du SMBS en 2019.....	9
Une équipe mobilisée au quotidien	10
Missions et actions réalisées en 2019.....	11

LA SORGUE

Fiche d'identité

La Sorgue commence ici,
à Fontaine de Vaucluse...



L'Isle-sur-la-Sorgue,
la Sorgue devient Les Sorgues...



... Pour finir dans
l'Ouvèze à Bédarrides...



... Mais aussi dans l'Ouvèze
à Sorgues et dans
le Rhône, à Avignon.



La Sorgue traverse le territoire de

- 18 communes (140 275 habitants)
- 2 Communautés de Communes
- 2 Communautés d'Agglomération

Son réseau s'étend sur

500 km (180 km de bras principaux + réaux, mayres...)

Ce réseau est géré par

1 Syndicat de bassin,
le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

La rivière est ancrée dans

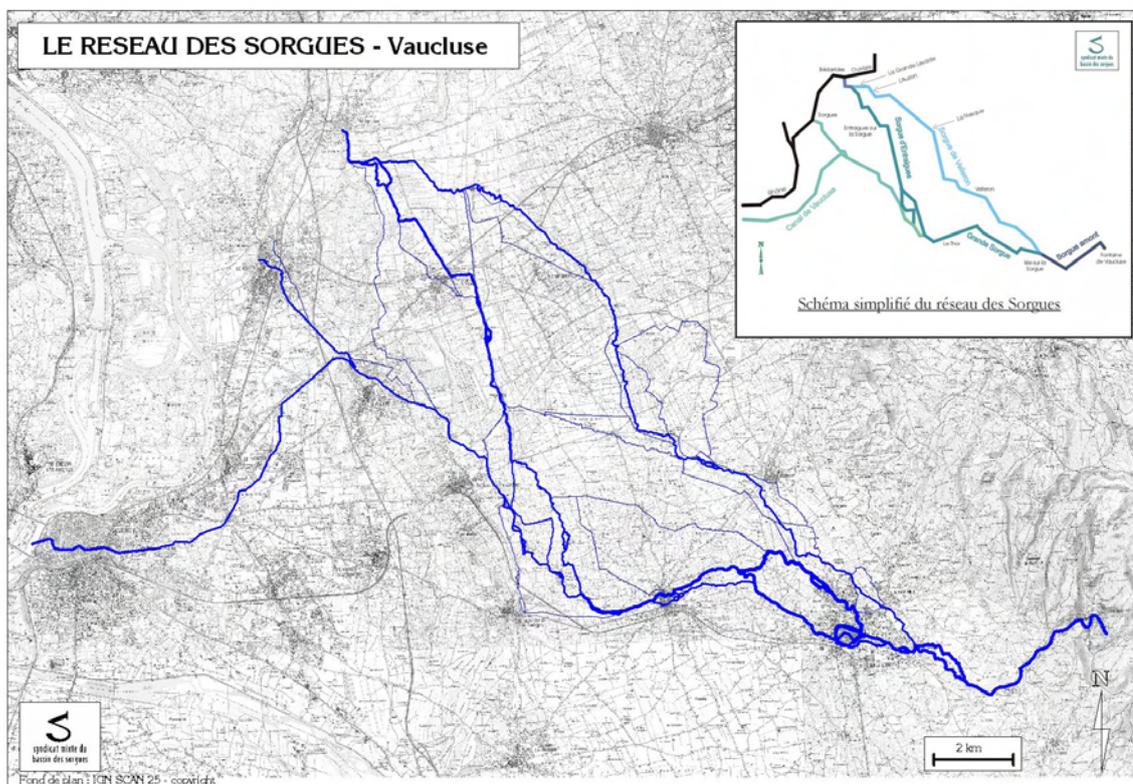
- 1 860 km² de bassin versant total
(impluvium, affluents et Sorgues)
- 270 km² de bassin versant de la plaine des Sorgues

Ses débits observés sont

- 17,4 m³/s en moyenne (observations mensuelles)
- 5 m³/s de débit moyen mensuel sec d'occurrence 5 ans
- Débit minimum observé : 3,3 m³/s (oct. 2007)
- Débit maximum observé : 85 m³/s (11 janv. 1994)

Pourquoi un syndicat de bassin des Sorgues ?

La gestion d'une rivière concerne tous les habitants du bassin versant. Cela justifie que les communes concernées se regroupent pour assurer cette mission.



Certains dossiers ne peuvent être traités efficacement et durablement qu'à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau.

& Le principe du regroupement permet de mobiliser des moyens et des niveaux de compétences qui ne seraient pas forcément accessibles aux petites collectivités. Il permet aussi des économies d'échelle.



Le bâtiment du siège du SMBS

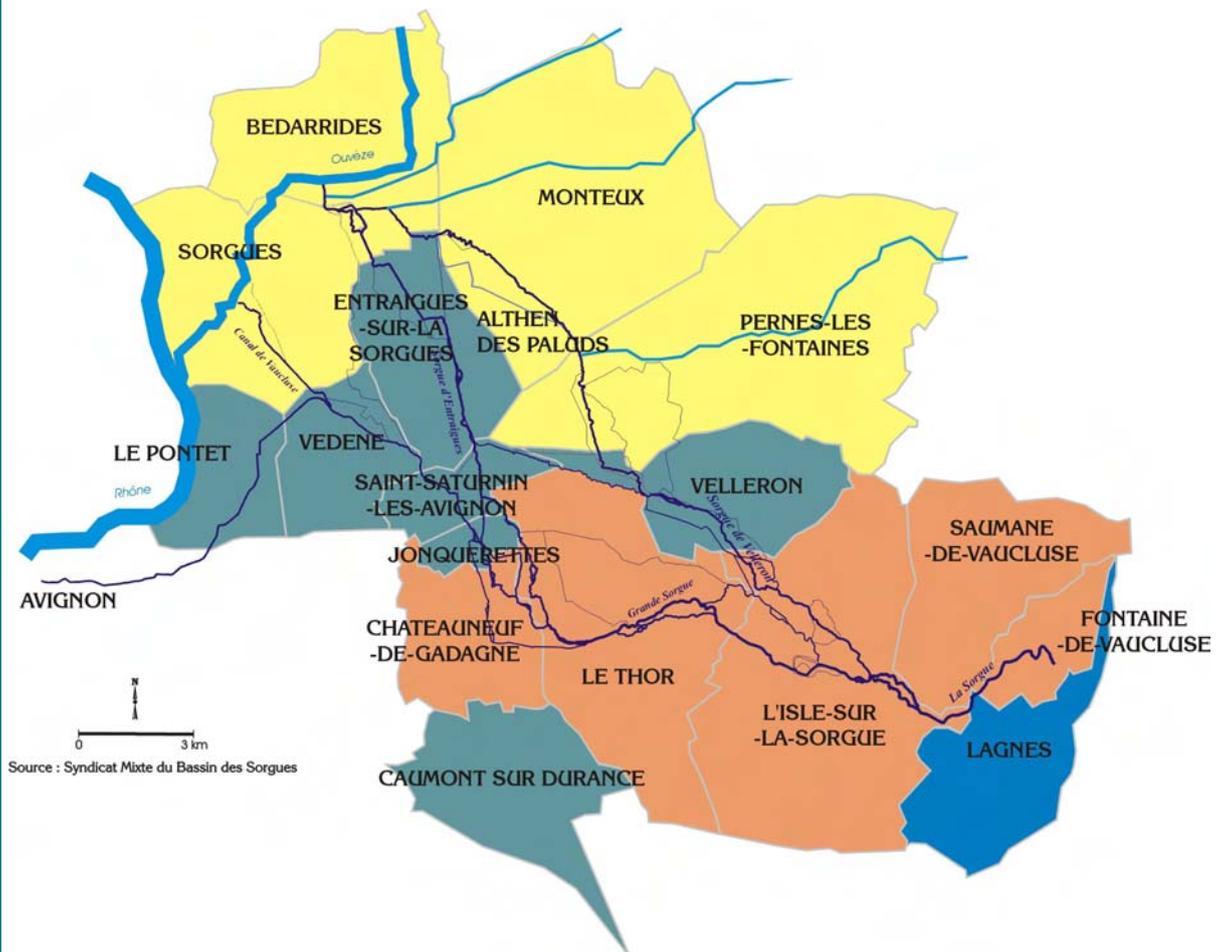
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) est un établissement public qui travaille pour les communes et intercommunalités de la plaine des Sorgues. Présent depuis 1998 sur le territoire, il gère les rivières et milieux naturels associés (ripisylve, zones humides...) du bassin des Sorgues et du Canal de Vaucluse.

Le Syndicat est l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels pour ce qui concerne la Sorgue (services de l'Etat, Agence de l'eau, Région Sud, Conseil Départemental, Fédération de pêche, etc.). Il anime le Contrat de Rivière « Les Sorgues », le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » et le Comité Local de la Sorgue amont.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Depuis le 1er janvier 2014, il n'existe plus qu'un unique syndicat chargé de la gestion de la Sorgue : le **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues** (SMBS).

Le territoire d'intervention du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues en 2019



- Communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- Communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat
- Commune située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lubéron Monts de Vaucluse

Missions et actions du SMBS

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI).

A ce titre, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient dans les **domaines suivants** :



Les contributions des structures membres et les subventions des partenaires institutionnels constituent les deux ressources financières principales. Ces financements sont destinés soit au **fonctionnement général** de la structure, soit à la réalisation d'**opérations d'investissement**.

Résultat comptable de l'exercice 2019 (d'après le compte administratif 2019)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2019 :		Résultat de l'exercice 2019 :	
Dépenses :	1 401 288,97 €	Dépenses :	2 460 291,52 €
Recettes :	1 862 949,70 €	Recettes :	2 099 539,67 €
Résultat d'exécution :	461 660,73 €	Résultat d'exécution : -	360 751,85 €
Résultat 2018 reporté :	1 226 243,96 €	Résultat 2018 reporté :	112 333,30 €
Résultat de clôture (à reporter en 2020)	1 687 904,69 €	Résultat de clôture (hors RAR*) (à reporter en 2020)	- 248 418,55 €

* RAR = Restes A Réaliser

Résultat global de clôture (2 sections)	
Excédent de	1 439 486,14 €

Résultat Restes à Réaliser (RAR)	
Dépenses d'investissement	376 128,30 €
Recettes d'investissement	237 365,63 €
Résultat des RAR	- 138 762,67 €

Résultat global de l'exercice 2019	
Excédent de	1 300 723,47 €

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est composé de 21 délégués élus représentant l'ensemble des communes du territoire d'action du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

- 8 délégués titulaires et 7 délégués suppléants désignés par la **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**

Titulaires

Mme ANCEY Dominique (Jonquerettes)

M. HEBRARD Joris (Le Pontet)

M. FAVIER Jean (Saint-Saturnin lès A.)

M. MALEN Serge (Saint Saturnin lès A.)

M. PONCE Michel (Velleron)

M. GUIN Joël (Vedène)

M. FOUILLER Joël (Caumont-sur-Durance)

M. MOUREAU Guy (Entraigues sur la Sorgue)

Suppléants

M. BELLEGARDE Daniel (Jonquerettes)

En attente de désignation (Le Pontet)

M. MAHU Thomas (Saint-Saturnin lès A.)

M. GROSJEAN Pascal (Caumont-sur-Durance)

Mme NORMAND Marie (Velleron)

Mme GOTTRA Chantal (Vedène)

Mme JULIEN Renée (Caumont-sur-Durance)

Mme PELLEGRINI Galina (Entraigues sur la Sorgue)

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants désignés par la **Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV)**

Titulaires

M. GONZALVEZ Pierre (L'Isle-sur-la-Sorgue)

M. SERRE Denis (L'Isle-sur-la-Sorgue)

Mme SCHNEIDER Estelle (Le Thor)

M. MOLLAND Pierre (Châteauneuf de Gadagne)

M. PASTOR Roland (Fontaine de Vaucluse)

Mme ETIENNE Monique
(Saumane de Vaucluse)

Suppléants

M. GERMAIN Ludovic (L'Isle-sur-la-Sorgue)

M. BELLET Daniel (L'Isle-sur-la-Sorgue)

M. BAYON DE NOYER Yves (Le Thor)

M. GEREN Philippe (Châteauneuf de Gadagne)

M. BAFFONI Eddie (Fontaine de Vaucluse)

Mme AYME-ALLEMAND Patricia
(Saumane de Vaucluse)

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants désignés par la **Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (CCSC)**

Titulaires

Mme TORT Maryse (Bédarrides)

M. SOLER Serge (Sorgues)

M. GARCIA Stéphane (Sorgues)

M. FOURNET Denis (Althen des Paluds ;
jusqu'au 29 août 2019)

Mme ESPENON Evelyne (Monteux)

M. GABERT Pierre (Pernes les Fontaines)

Suppléants

M. TORT Christian (Bédarrides)

Mme BRAUD Sandrine (Sorgues)

M. LAPORTE Jean-François (Sorgues)

M. PARIGOT Georges (Althen des Paluds)

Mme MILLET Annie (Monteux)

Mme LAFAURE Françoise (Pernes les Fontaines)

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désignés pour la **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV)**

Titulaire

M. DONNAT Robert

Suppléant

Mme CLAUZON Christiane

Ces délégués ont élu leur bureau, composé d'un Président et de quatre Vice-présidents



De gauche à droite :

Denis SERRE, 3ème Vice-président et conseiller municipal à L'Isle-sur-la-Sorgue ;

Guy MOUREAU, Président et Maire d'Entraigues sur la Sorgue ;

Roland PASTOR, 1er Vice-président et Maire de Fontaine de Vacluse ;

Serge SOLER, 4ème Vice-président et adjoint au Maire de Sorgues ;

Joël GUIN, 2ème Vice-président et Maire de Vedène.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est administré par un Comité syndical composé d'élu(e)s désigné(e)s par les intercommunalités membres du Syndicat et représentant les 18 communes de la plaine des Sorgues. Il se réunit en moyenne 4 à 5 fois par an. Il fixe la politique générale et le budget du Syndicat.

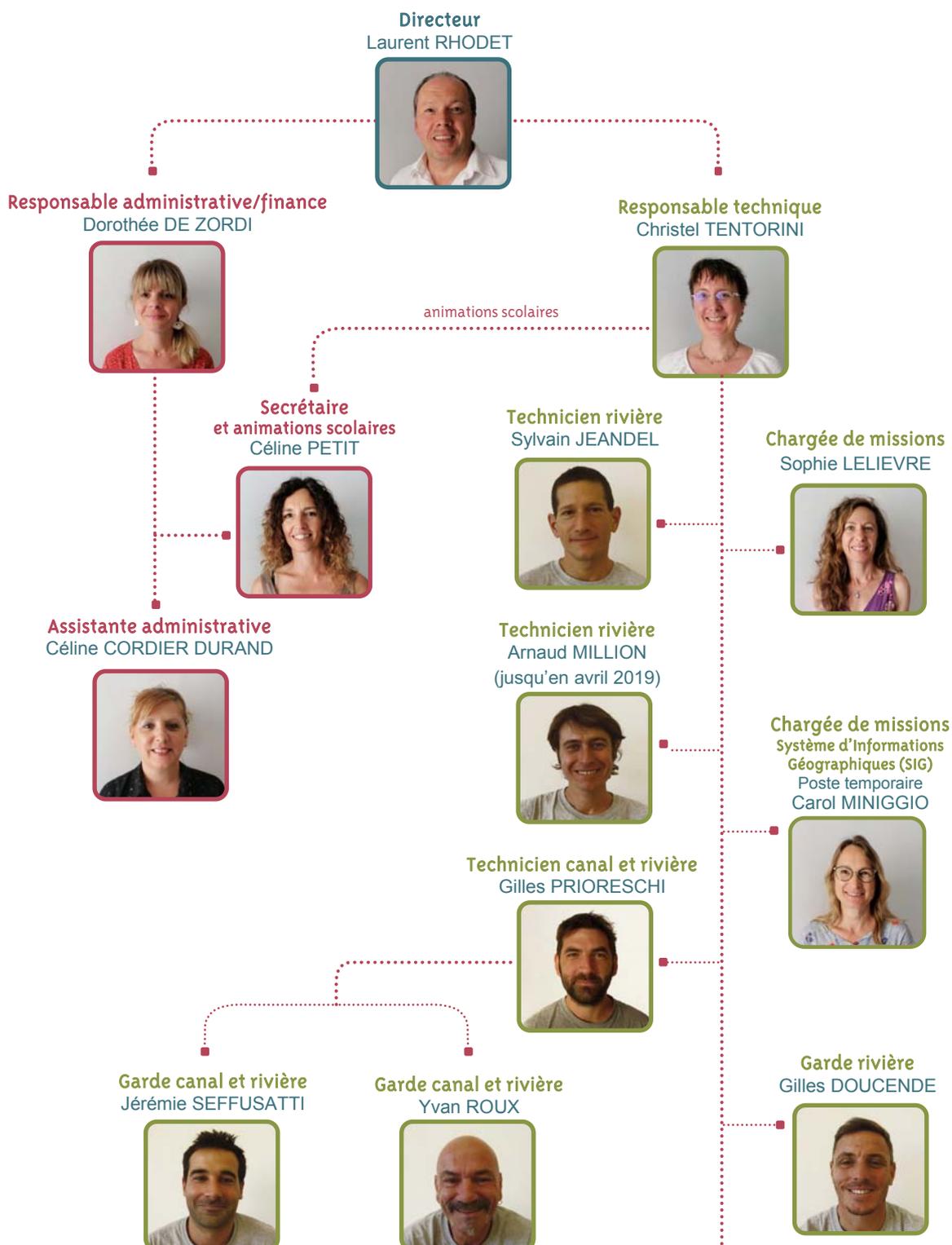
Pour mener à bien sa mission, le Comité syndical a désigné en son sein un Bureau syndical composé du Président et de 4 Vice-présidents. Le Bureau se réunit en moyenne 5 à 6 fois par an.

Sur le terrain, en réunion, en classes... Les élus du SMBS se mobilisent toute l'année



L'organigramme du SMBS en 2019

En 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est appuyé sur une équipe pluridisciplinaire de 13 personnes (et 1 stagiaire), chargée de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des décisions prises au sein du Comité Syndical et du bureau.



Une équipe mobilisée au quotidien

Les agents du SMBS présentent la particularité de rassembler des compétences et connaissances particulières et variées, impératives pour comprendre et œuvrer pour les caractéristiques et enjeux des Sorgues. Ils doivent savoir constamment s'adapter aux évolutions, rechercher et appliquer des idées novatrices...



Au sein de l'équipe technique, le travail « de terrain » et le travail « au bureau » cohabitent constamment

L'équipe technique travaille main dans la main avec l'équipe administrative, qui œuvre dans l'ombre

Tout en ayant chacun leur « spécialité », les agents du SMBS forment une équipe complémentaire et collaborent dans un objectif commun :
préserver le milieu naturel et gérer la rivière pour la faire cohabiter avec les Hommes

ANIMATION DES DÉMARCHES PARTENARIALES

Mise en œuvre du Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau – SOCLE, sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme	13
Animer le Comité Local de la Sorgue Amont (CLSA)	15
Candidater pour un 3ème Contrat de Rivière « Les Sorgues »	16

PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et Espace Naturel Sensible sur le site des Rochières, à Entraigues sur la Sorgue, Sorgues et Bédarrides	17
Suivi de l'Ophioglosse sur le site des Rochières, à Entraigues sur la Sorgue	18
Acquisitions foncières 2019	19
Conseils sur les documents de planification urbaine	21
Animer le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon »	22
Connaissance de la recharge du karst	23
Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.....	24
Réguler la jussie	25
Réguler le bourreau des arbres	26
Réguler l'ailante	27
Réguler le raisin d'Amérique.....	28

RESTAURATION ET ENTRETIEN DU LIT, DES BERGES ET DES OUVRAGES

Repérer pour mieux agir	29
Réhabiliter la ripisylve	30
Recréer une ripisylve fonctionnelle	31
Entretien des chenaux d'écoulement des affluents et réaux.....	32
Entretien annuel du Canal de Vaucluse	33
Restaurer la continuité écologique	34
Entretien permanent des passes à poissons du SMBS	35
Conforter le seuil de prise du canal du moulin Joseph, à Velleron	36
Restaurer le mur berge du quai Jean Jaurès, à L'Isle sur la Sorgue	37
Cheminement Avenue Fabre de Sérignan, à L'Isle sur la Sorgue	38
Conforter la berge de la Sorgue du Poète, à Fontaine de Vaucluse	39

Missions et actions réalisées en 2019

PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Gestion quotidienne du Canal de Vaucluse	40
Gérer les stations de pompage de St Sauveur et de Campsec, à Entraigues sur la Sorgue et Bédarrides	41
Faire bénéficier les communes du service « Prédicit »	42
Développer un réseau de mesure des débits	43
Modélisation du débit de la Fontaine de Vaucluse	44
Réguler les populations de ragondins	45
Surveillance et recensement des zones inondées en période de crue	46

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Un nouveau site Internet www.laSorgue.fr	47
Développer des outils et porter à connaissance les actions menées au quotidien	48
Informers les citoyens de demain : Les Sorgues à l'école 2018-2019.....	49
Informers les citoyens de demain : distribution des outils pédagogiques pour 2019-2020	51
Partager notre expertise technique	52
Balades commentées sur les Sorgues.....	53
Diffusion de communiqués de presse	54

Mise en œuvre du Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau – SOCLE, sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme

Objectifs

Au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes, d'agglomération... sont devenues officiellement détentrices de la **nouvelle compétence obligatoire GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)** définie par la loi MAPTAM du 27/01/2014 et modifiée par la loi du 31/12/2017.

Sur le territoire des affluents rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme, tous les bassins versants sont d'ores et déjà couverts par un syndicat mixte de gestion. Ces structures exercent déjà plus ou moins une partie des compétences GeMAPI, **mais exercent également d'autres missions indispensables à une gestion globale et intégrée des cours d'eau.**

La démarche SOCLE vise à aider les communautés de communes et d'agglomération à mettre en œuvre cette nouvelle compétence GeMAPI, aux contours mal définis, et à **ne pas détruire la gestion par bassin versant** qui a mis plus de 20 ans à se mettre en place et qui a démontré depuis, sur plusieurs dizaines d'années, son importance et son efficacité.

Historique

Engagé début 2016 par un groupement de commandes constitué des syndicats de bassin versant du Lez, de la Meyne (ASA), de l'Ouvèze provençale, de l'Aygues, des cours d'eau du Sud Ouest Mont Ventoux et des Sorgues, le Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme **a été validé en mai 2017 par le Comité de pilotage.** Depuis, chaque syndicat met en œuvre les orientations du SOCLE.

Au cours de l'année 2018, le groupe de travail SOCLE initial a été élargi au Syndicat du Calavon Coulon et au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance qui partagent les mêmes problématiques. Plusieurs rencontres entre Syndicats de rivière et DDT de Vaucluse se sont tenues pour partager les avancées de la mise en œuvre du SOCLE et les difficultés rencontrées.

Une note de synthèse présentant la démarche conduite depuis 2016 a été produite courant 2018 et diffusée en octobre.



Le bureau du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a commencé à travailler sur la révision des statuts conformément aux orientations du SOCLE ARGR.

Les communautés de communes ont également délibéré pour prendre la compétence GeMAPI ainsi que les compétences complémentaires en fonction des enjeux du territoire.

Note de synthèse diffusée fin 2018

Réalisations

Dans la continuité de 2018, des réunions de travail régulières se sont tenues début 2019 pour écrire les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Un premier projet de statuts a ainsi été débattu par le Comité syndical réuni le 26/02/2019. Suite à cette réunion, un projet de statuts a été transmis aux intercommunalités membres (Grand Avignon, Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Les Sorgues du Comtat et Luberon Monts de Vaucluse), pour avis.

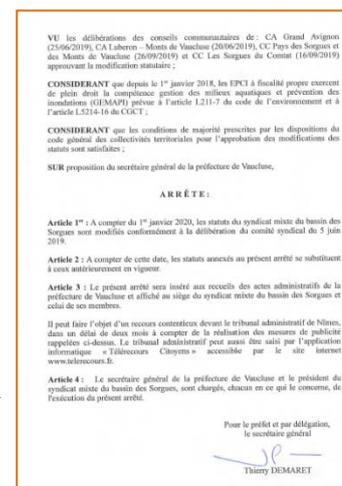
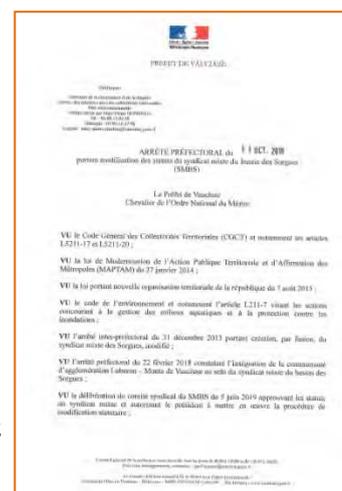
Le projet définitif de révision statutaire a été approuvé le 5 juin 2019 par le Comité syndical. Il a été ensuite diffusé aux intercommunalités membres pour approbation dans un délai de trois mois.

Des rencontres directes avec certaines intercommunalités se sont également déroulées pour apporter des précisions ou répondre aux nombreuses questions soulevées par la compétence GeMAPI.

Par arrêté du 11 octobre 2019, Monsieur le Préfet de Vaucluse a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Parallèlement à la révision statutaire, trois rencontres entre le groupe de travail SOCLE et le service eau-environnement forêt de la DDT de Vaucluse se sont tenues pour partager les avancées de la mise en œuvre du SOCLE et les difficultés rencontrées.

Les travaux du groupe de travail SOCLE ont également été présentés au Groupe rivière 84 élus et notamment les enjeux sur la mutualisation. Le groupe rivière élus a demandé que la réflexion soit poursuivie pour aboutir à des propositions concrètes de mutualisation.



Réunion du groupe rivière 84 Élus du 02/07/2019

Arrêté préfectoral du 11/10/19 approuvant les nouveaux statuts

Animer le Comité Local de la Sorgue Amont (CLSA)

(Période inter-contrat : opération menée suivant les objectifs des Contrats de rivière)

Objectifs

La Sorgue amont (8 km), du fait de ses paysages et de sa richesse piscicole particulière, est soumise à une forte pression anthropique au travers des activités de loisirs et sportives (baignade, navigation, pêche, promenade...) et fait l'objet de conflits d'usages récurrents entre les différents pratiquants.



Le **Comité Local de la Sorgue Amont** est une instance d'échanges et de concertation qui vise à ce que l'ensemble des parties prenantes s'accorde sur une organisation et/ou des limites à leur activité respective, dans l'objectif de **diminuer les conflits d'usages** et de **préserver ensemble un milieu naturel fragile**.

Historique

2003 : signature de la 1^{ère} Charte de la Sorgue amont.

2003-2011 : mise en œuvre active de la Charte par le Comité Local de la Sorgue Amont (CLSA).

2012-2015 : du fait de l'atténuation de conflits d'usages grâce au travail associé à la 1^{ère} Charte, mise en œuvre restreinte d'actions (tournées estivales, diffusions d'informations et de sensibilisation...).

2016 : face à l'évolution du territoire, l'augmentation et l'apparition de nouvelles pratiques de loisirs et sportives, l'augmentation de la population et de la fréquentation touristique, émergence du besoin de réactiver la dynamique locale.

2017 : ré-activation du Comité Local de la Sorgue Amont, travail en concertation pour définir un nouveau mode de fonctionnement du CLSA et intégrer de nouveaux acteurs, travail en concertation sur un nouveau rédactionnel de la Charte de la Sorgue amont...

2018 : élaboration concertée d'un nouveau rédactionnel de la Charte de la Sorgue amont, qui, sans modifier l'essence et les objectifs de la 1^{ère} Charte, intègre les évolutions de contexte et apporte un rédactionnel plus clair sur les engagements réciproques des signataires.

15 mai 2018 : signature officielle de la nouvelle Charte de la Sorgue amont, à Fontaine de Vaucluse.

Réalisations 2019

- ➔ **Signature de la Charte de la Sorgue amont par Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Laurent ROY (20 mars 2019)**
- ➔ **Participation active à la concertation menée par les services de l'Etat pour l'élaboration d'un arrêté préfectoral réglementant la navigation sur les Sorgues (arrêté paru le 6 juin 2019)**
- ➔ **Elaboration et diffusion d'une plaquette d'information** expliquant au grand public la nouvelle réglementation sur la navigation sur les Sorgues
- ➔ **Diffusion régulière d'informations** auprès des membres décisionnels et associés signataires de la Charte de la Sorgue amont



Signature de la Charte de la Sorgue amont par l'Agence de l'eau RMC, le 20 mars 2019, à Fontaine de Vaucluse

Candidater pour un 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Historique

2004 à 2008 : mise en œuvre du 1^{er} Contrat de Rivière « Les Sorgues ».

2009 à 2010 : bilan du 1^{er} Contrat de Rivière et élaboration d'un 2^{ème} Contrat de Rivière.

Fin 2010 à fin 2015 : mise en œuvre du 2^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues ».

2016 à 2017 : bilan du 2^{ème} Contrat de Rivière. A l'issue du bilan du 2^{ème} Contrat de Rivière, le Comité de Rivière a validé la poursuite des actions engagées au travers d'un 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues »

2018 : élaboration et adoption d'une stratégie politique pour le 3^{ème} Contrat de Rivière, candidature pour un 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues » auprès de l'Agence de l'eau (mi-2018), recherche de co-financements pour pouvoir s'appuyer sur un prestataire spécialisé pour élaborer le dossier...



Mise en oeuvre

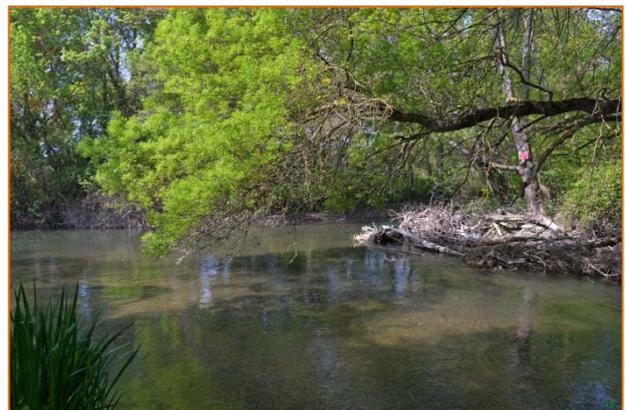
La procédure d'élaboration et de labellisation d'un Contrat de Rivière est longue et nécessite différentes étapes indispensables. En **2019**, les grandes étapes ont été les suivantes :

- ➔ Réception en **janvier 2019** de l'**accord de l'Agence de l'eau** pour lancer l'élaboration d'un 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues »
- ➔ Accompagnement des services de l'Etat, de **février à mai 2019**, pour la définition par le Préfet de la composition du **comité de rivière** chargé de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du 3^{ème} Contrat de Rivière
- ➔ Elaboration d'un dossier de consultation, avec un cahier des charges détaillé, pour sélectionner un prestataire. La consultation, menée mi-2019, a malheureusement été déclarée infructueuse fin septembre 2019, faute d'offre. Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a alors engagé des négociations pour aboutir, en février 2020, à la **sélection d'un bureau d'études spécialisé**.

Perspectives

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et le bureau d'étude spécialisé ont amorcé en mars 2020 l'analyse des documents visant à pouvoir ensuite :

- ➔ Etablir en concertation avec les acteurs locaux un avant-projet de Contrat de Rivière, qui sera validé par ce Comité de Rivière, puis présenté par le SMBS au Comité d'Agrément, à Lyon.
- ➔ Etablir en concertation le projet de Contrat de Rivière intégrant les remarques du Comité d'Agrément sur l'avant-projet et précisant les fiches actions et les engagements des différents maîtres d'ouvrage et co-financeurs.
- ➔ Après validation par le Comité de Rivière, soumettre ce projet à la commission des aides de l'Agence de l'eau, pour obtention de l'agrément du Contrat.



La Sorgue (©J. Autran)

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et Espace Naturel Sensible sur le site des Rochières

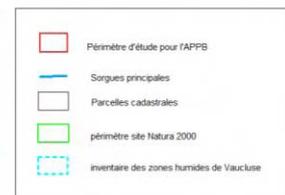
Entraigues sur la Sorgue, Sorgues, Bédarrides

Contexte et Enjeux

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues participe à la mise en œuvre d'une **stratégie de gestion conservatoire** d'un secteur de zone humide appelé « Les Rochières » sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue et « Les Herbages » sur les communes de Bédarrides et Sorgues. Ce secteur en bords de Sorgue est traversé par des nombreux canaux hydrauliques. Il présente une alternance de prairies naturelles à flore diversifiée et de boisements typiques des ripisylves méditerranéennes. Il abrite des espèces protégées.

Ce site remarquable, classé au titre de Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon », nécessite d'être protégé et préservé.

Périmètre d'étude pour un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope dans le quartier des herbages (Entraigues sur la Sorgue, Sorgues et Bédarrides)



Carte Syndicat Mixte du bassin des sorgues juin 2017

Objectifs

Afin de garantir sur le long terme la pérennité de cet écosystème de grand intérêt biologique, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a impulsé la mise en place de **deux outils de préservation et de gestion** sur le site des Rochières :

- un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)**,
- le classement en **Espace Naturel Sensible (ENS)** du département de Vaucluse.

Mise en œuvre 2019

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a lancé en 2019 un **marché d'études** pour la mise en place d'une demande de classement en APPB et en ENS sur le site des Rochières.

Il a sélectionné un **prestataire afin d'élaborer les études scientifiques préalables et la concertation** et pour constituer les dossiers réglementaires de demande de classement en APPB et ENS.

Il a organisé le 2 décembre 2019 une réunion de lancement avec le prestataire retenu – bureau d'études GEREKO -, les services de l'Etat en Vaucluse, ainsi que le Département de Vaucluse et SUEZ environnement qui apportent leurs financements au projet.



Canaux et prairies

Perspectives

Le SMBS prévoit la réalisation par le bureau d'études GEREKO des études sur la faune et la flore pour l'année 2020, ainsi que la concertation locale avec les usagers du site. Cette phase permettra de dresser ensuite un diagnostic des enjeux et de mettre en place un programme de mesures concerté et efficace.



Prairies de fauche et forêt riveraine

Suivi de l'Ophioglosse sur le site des Rochières à Entraigues sur la Sorgue

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues participe à la mise en œuvre d'une **stratégie de gestion conservatoire d'un secteur de zone humide** appelé « Les Rochières » sur les communes d'Entraigues sur la Sorgue, Bédarrides et Sorgues. Ce secteur, qui présente une alternance de prairies naturelles à flore diversifiée et de boisements typiques des ripisylves méditerranéennes, abrite des populations d'Ophioglosse commun, espèce protégée au titre de l'Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Sud.

Le SMBS est associé à la mise en œuvre de mesures compensatoires à la destruction de stations d'Ophioglosse liée au projet d'extension du pôle multifilaire de valorisation et de traitement des déchets géré par SUEZ environnement, à Entraigues-sur-la Sorgue. L'une de ces mesures consiste à mettre en place un protocole de suivi de cette espèce sur le site des Rochières à Entraigues sur la Sorgue.

Mise en oeuvre

Des frondes d'Ophioglosse communs ont été retrouvées dans les lisières de boisements, au niveau de l'emprise d'un gazoduc et d'un pipeline qui traversent le bocage et sont soumis à un débroussaillage bi-annuel.

Le suivi de cette espèce a été **confié au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues** pendant 10 ans sur 3 secteurs de prospections. Le protocole doit permettre de suivre la dynamique spatiale et temporelle de l'Ophioglosse et de s'assurer que son état de conservation y demeure favorable.



Comptage des frondes dans un quadra

Réalisations

Les prospections sur le site ont été réalisées par les agents du SMBS en avril 2019.

Les résultats confirment une concentration inégale des frondes d'Ophioglosse entre les 3 secteurs prospectés, et un **maintien global des effectifs -en cumulant les 3 stations- au printemps 2019** par rapport à 2018.

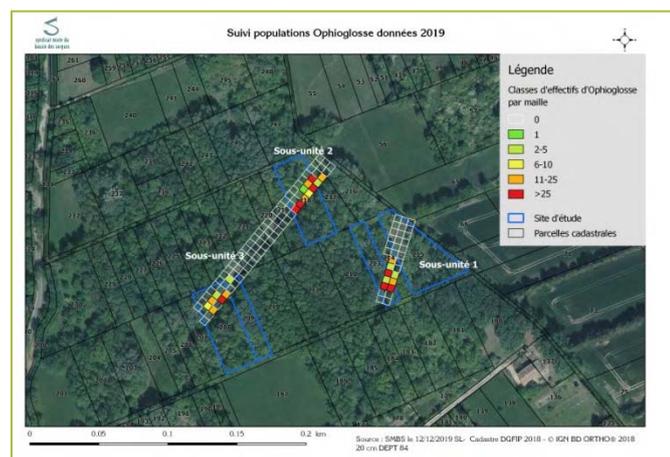
La station la plus à l'Ouest (station 3) a connu une augmentation très significative des effectifs. Ceci est probablement lié à des conditions hydromorphiques plus favorables en 2019 qu'en 2018.



Résultats du suivi 2017



Résultats du suivi de 2018



Résultats du suivi 2019

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) a mis en place une stratégie de gestion foncière à l'échelle du bassin afin de concilier préservation et valorisation des espaces naturels liés à la rivière.

Fondée sur une logique de gestion intégrée, cette démarche a pour objectif **d'améliorer la fonctionnalité de « l'écosystème rivière » des Sorgues** au travers d'actions réglementaires (SCOT, PLU) et/ou d'acquisitions foncières de parcelles en bord de Sorgues ou d'espaces classés zones humides. L'acquisition amiable ou par voie de préemption permet également de limiter la spéculation foncière sur des terrains en bord de Sorgue majoritairement en zones agricole ou naturelle.



Mise en oeuvre

Le SMBS est bénéficiaire de la préemption pour raison environnementale de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), au titre de son inscription dans le cadre d'une convention en faveur des zones humides, intervenue entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la SAFER PACA. Ainsi, il reçoit les notifications des ventes qui se produisent dans un périmètre de surveillance correspondant aux parcelles de bord de Sorgues et aux zones humides associées. A la demande du SMBS, la SAFER peut, pour ces ventes notifiées, procéder à une préemption à titre environnemental au bénéfice du SMBS.

Le partenariat avec la SAFER a permis en 2019 :

- De **poursuivre la surveillance des notifications de vente de parcelles** : le SMBS a reçu 75 notifications de vente (+ 18 % par rapport à 2018) de parcelles en bord de Sorgues et zones humides associées. Ces dossiers ont été analysés et classés.
- De **contribuer à maîtriser les prix du foncier** : le SMBS a utilisé le droit de préemption de la SAFER comme un mode de maîtrise des prix en demandant la préemption sur les biens vendus à des prix élevés (en référence aux estimations de France Domaines). La SAFER a alors porté le dossier en « révision de prix », ce qui ouvre la possibilité au vendeur de retirer son bien de la vente. Trois dossiers ont été traités en 2019 en révision de prix.
- De **mettre en place des démarches de maîtrise foncière**, comme alternatives à l'acquisition : cahier des charges environnemental, servitude environnementale... Quatre dossiers traités.
- D'**acquérir des terrains pertinents pour le maintien et la restauration de la fonctionnalité de l'hydrosystème**.



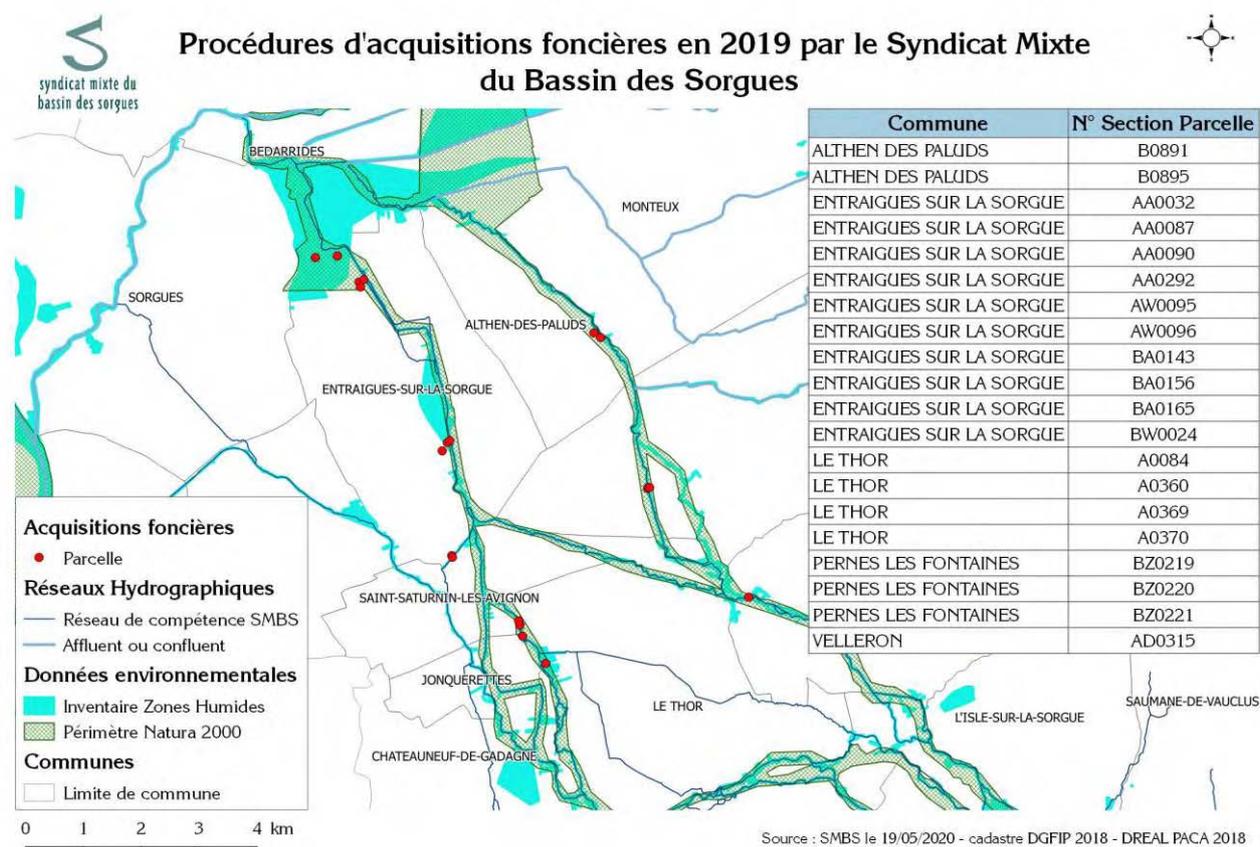
Site Internet « Vigifoncier » de la SAFER

 Périmètre de surveillance pour la préemption des ventes au bénéfice du SMBS.

Réalisations

Au cours de l'année 2019, sur 75 notifications de vente reçues via la SAFER et six dossiers amiables, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a procédé :

- **Au classement sans suite** de 55 notifications de vente (essentiellement des ventes d'exploitant agricole à un autre exploitant agricole).
- **À l'acquisition de 20 unités foncières** sur les communes d'Althen-des-Paluds, Entraigues sur la Sorgue, Monteux, Le Thor, Pernes-les-Fontaines et Velleron, pour une surface totale de 4 ha 75 a 51 ca.
- À la demande et au suivi de trois cahiers des charges environnementaux.
- Au suivi de l'instruction de ces dossiers jusqu'à la signature des actes, en partenariat avec la SAFER, les vendeurs et les Offices notariaux.
- À l'élaboration et à la gestion du dossier de demande de subventions.



Coûts et financements

Coût prévisionnel de l'opération : 110 865 € TTC

Financements prévisionnels :

80 % Agence de l'eau RMC, soit 88 600 €

20 % Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, soit 22 265 €

Objectifs

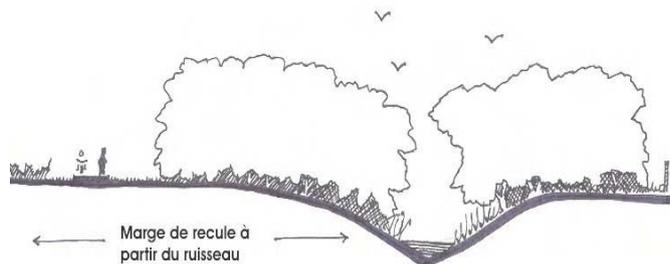
Aider à une **meilleure intégration des enjeux du bassin des Sorgues** (préservation des milieux naturels, risque d'inondation, qualité de l'eau...) dans les démarches de planification urbaine et d'aménagement du territoire (Plans Locaux d'Urbanisme et Schémas de Cohérence Territoriale).



Mise en oeuvre

Fort de son expérience en matière de conseils sur les questions de planification urbaine et de maîtrise foncière, le SMBS a poursuivi en 2019 son **assistance technique aux collectivités**, en particulier concernant 8 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et 2 Schémas de Cohérence territoriale (SCOT) :

- PLU de Le Pontet
- PLU de Vedène
- PLU d'Entraigues sur la Sorgue
- PLU de L'Isle sur la Sorgue
- PLU de Jonquerettes
- PLU de Monteux
- PLU de Pernes les Fontaines
- PLU de Saint Saturnin lès Avignon
- SCOT du bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue
- SCOT du bassin de vie d'Avignon



Principe de marge de recul pour les constructions, recommandée également pour les cheminements doux



La Sorgue en contexte urbain à L'Isle sur la Sorgue

Réalisations

La mission de conseil du SMBS aux collectivités dans le cadre des PLU a consisté en :

- la **collaboration** avec les **bureaux d'études** en charge de la rédaction des PLU ;
- la **transmission d'avis techniques** aux communes sur les Projets d'Aménagement et de Développement Durables, les projets de Zonage et les projets de Règlement des PLU ;
- la **transmission d'avis techniques** aux syndicats de SCOT sur les Projets d'Aménagement et de Développement Durables, les projets de Documents d'Orientations et d'Objectifs ;
- la **participation à des réunions de travail** avec les communes ;
- des **visites de terrain**, éventuellement en présence des services urbanisme des communes et des bureaux d'études ;
- la **participation, en tant qu'organisme technique associé, aux réunions de concertation** organisées par les communes, notamment celles des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- la formulation et la **transmission d'avis motivés et argumentés du Comité Syndical du SMBS** sur les PLU arrêtés. En 2019, le SMBS a émis un avis officiel sur le **PLU de Le Pontet (mars 2019)** et sur le **PLU de Saint Saturnin-lès-Avignon (mai 2019)** ;
- la **veille des infractions aux règlements des PLU**, et la collaboration avec les communes pour leur suivi.

Animer le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » pour le compte de l'Etat

Objectifs

Le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » (FR9301578) est retenu comme site Natura 2000 vis-à-vis de la Directive « Habitats » du fait de la **présence d'habitats naturels et d'espèces rares à l'échelle européenne.**



Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a été coordonnateur de la démarche d'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) du site pour le compte de l'Etat à partir de 2002. Depuis la validation du DOCOB en 2006, le **SMBS est animateur de la démarche.** Il mène ce travail en étroite collaboration avec les représentants du Comité de Pilotage du site Natura 2000 et les services déconcentrés de l'Etat.

Le DOCOB a mis en évidence l'urgence pour le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » d'enrayer le déclin des habitats prairiaux et la régression du corridor de végétation riveraine.

Mise en oeuvre

En 2019, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a travaillé à **l'amélioration de l'état de conservation du site Natura 2000 « les Sorgues et l'Auzon »** avec des outils spécifiques à Natura 2000, et également des démarches complémentaires.

- Le SMBS a étudié la **faisabilité de mise en place de contrats Natura 2000 de « mise en défends » d'espaces rivulaires et de prairies.** Les zones concernées font l'objet d'une forte fréquentation, avec augmentation des intrusions de véhicules (parking, promeneurs, tourisme, « raveurs »...), des dépôts de déchets sauvages et parfois de la dégradation de la ripisylve. Les mesures proposées vont de la pose de clôture, à la pose de barrière levante ; ces dispositifs sont associés à une pose de panneaux d'informations sur les enjeux de conservation des habitats naturels.
- **Une action de mise en défends a été concrètement mise en œuvre** dans le cadre d'un **Contrat Natura 2000** sur une propriété de la commune d'Entraigues sur la Sorgue. Il s'agit de la pose d'une clôture bois empêchant l'accès et le parking aux véhicules, afin de permettre à la forêt riveraine constituée d'habitats d'intérêt communautaires de se reconstituer.
- Le SMBS a établi le **rapport d'activité annuel de l'animation** du site Natura 2000 pour l'Etat et **organisé et animé le Comité de Pilotage** du site, le 28 novembre 2019.
- En complément, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a aussi œuvré grâce à **des outils qui n'appartiennent pas au dispositif Natura 2000** (voir les fiches sur les actions foncières, les conseils sur les documents d'urbanisme, la gestion des plantes envahissantes, la communication...).



Barrière en bois empêchant le parking des véhicules



L'objectif est la régénération spontanée de la végétation riveraine

Coût de l'animation 2019 : 28 418 €

Financements : *L'Europe investit dans les zones rurales.* Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à 53 %, l'Etat à 35 % et le SMBS à 12 %.

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est engagé depuis octobre 2014, avec l'UMR EMMAH de l'Université d'Avignon dans la réalisation d'une thèse de recherche intitulée « **Caractérisation et spatialisation de la recharge des hydrosystèmes karstiques** » et menée à bien par Chloé OLLIVIER.

La soutenance de thèse s'est déroulée le 27 mai 2019 à la faculté des sciences de l'Université d'Avignon.



Résumé des travaux de recherche

Les grandes étapes de la thèse :

- ▶ 2014-2015 : Caractérisation de la vulnérabilité intrinsèque de l'impluvium de l'aquifère karstique de la Fontaine de Vaucluse.
- ▶ 2015-2016 : Développement du modèle semi-distribué **KaRaMel** (Karst Recharge Model)
- ▶ 2016-2017 : Développement du modèle d'évapotranspiration SimpKcET, cartographie des sols.
- ▶ 2017-2018 : Calibrage du modèle de recharge KaRaMel + SimpKcET
- ▶ 2018-2019 : Analyse et interprétation des résultats

Réalisations

Les travaux de recherche sont valorisés dans un manuscrit de thèse et des articles scientifiques.

Ils ont également été présentés dans des conférences internationales.

- ▶ **Manuscrit de thèse** (*disponible en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02490400>*)
- ▶ **Articles scientifiques publiés** (en anglais) :
 - Ollivier C. *et al.* (2020) Karst recharge-discharge semi-distributed model to assess spatial variability of flows. *Science of the total Environment* (DOI: [10.1016/j.scitotenv.2019.134368](https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.134368))
 - Ollivier C. *et al.* (2019) Challenges and Limitations of Karst Aquifer Vulnerability Mapping Based on the Protection of Aquifers : Protection, Rock Type Infiltration Karstification (PaPRIKa) Method—Application to a Large European Karst Aquifer (Fontaine de Vaucluse, France). *Environments* (DOI: [10.3390/environments6030039](https://doi.org/10.3390/environments6030039))
 - Ollivier C. *et al.* (2019) A QGIS based on the PaPRIKa method for karst aquifer vulnerability mapping. *Groundwater technical spotlight* (DOI: [10.1111/gwat.12855](https://doi.org/10.1111/gwat.12855))
 - Ollivier C. *et al.* (2014) Contribution of hydrogeological time series statistical analysis to the study of karst unsaturated zone (Rustrel, France). in *Hydrological and Environmental Investigation in karst System* (DOI: [10.1007/978-3-642-17435-3_4](https://doi.org/10.1007/978-3-642-17435-3_4))
- ▶ **Conférences internationales** :
 - Ollivier C. *et al.* KaRaMel : a semi-distributed Rainfall-Recharge-Discharge model to assess the spatial variability of flows in karst aquifers. EGU General Assembly 2019, Vienne, Autriche.
 - Ollivier C. *et al.* Estimation of recharge in karst aquifer using improved evapotranspiration monitoring thanks to remote sensing data. EuroKarst, 2-6th July 2018, Besançon, France.
 - Ollivier C. *et al.* PaPRIKa a toolbox : a standardization of karst aquifers vulnerability mapping. EuroKarst, 2-6th July 2018, Besançon, France.
 - Ollivier C. *et al.* Semi-distributed lumped model to assess the recharge of karst unsaturated zone. 43rd AIH Congress, 25-29th September 2016, Montpellier, France.
 - Ollivier C. *et al.* Vulnerability mapping of a vast karst hydrosystem. Application and adjustments of PaPRIKa method to the Fontaine-de-Vaucluse catchment (France). Eurokarst 2016, 5-7th September 2016, Neuchâtel, Suisse.



Objectifs

De 2001 à 2018 compris, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé un suivi annuel de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ces suivis sont complémentaires à ceux de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental. Ils permettent de **surveiller globalement le milieu naturel et son évolution**, de mieux **appréhender les dysfonctionnements** et d'en rechercher les causes. De plus, ces analyses fournissent des indications sur l'impact des efforts menés pour améliorer la qualité du milieu. A partir de 2019, suite au retrait des partenaires financiers, les campagnes seront menées tous les 3-4 ans.

Mise en oeuvre

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé en interne, en 2019, l'**analyse des données collectées** en 2017 et 2018 en matière de qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Cela a donné lieu à l'élaboration de **rapports bilans**, qui sont disponibles sur www.laSorgue.fr.

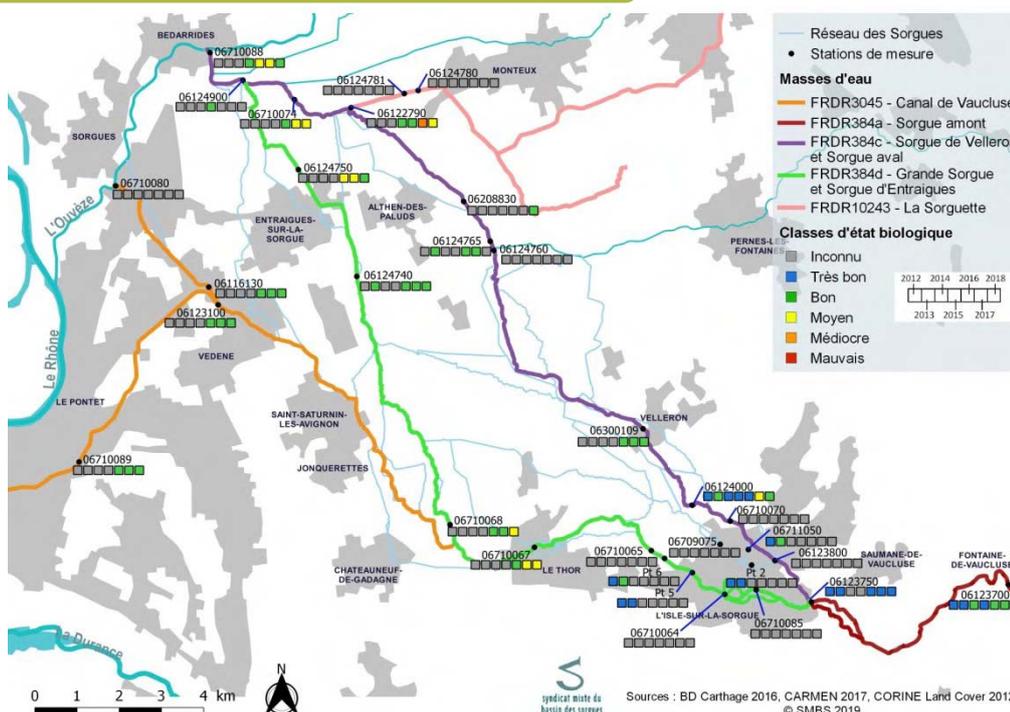
La très bonne qualité de l'eau de la Sorgue amont a permis l'attribution du label « Rivière en bon état ». En 2019, **deux panneaux d'information** ont été posés pour favoriser la connaissance par le grand public de ce contexte privilégié : un au niveau du Partage des eaux à L'Isle sur la Sorgue et un à Fontaine de Vaucluse. Ce dernier a fait l'objet d'une inauguration en présence du Directeur de l'Agence de l'eau, Laurent ROY et des services de l'Etat (*voir la fiche « Développer des outils de communication pour porter à connaissance les actions »*).

Coût 2019 : frais de fonctionnement du SMBS

Depuis octobre 2016, la Sorgue amont bénéficie du label « Rivière en bon état » accordé par l'Agence de l'Eau



Résultats 2018 (analysés en 2019)



Réguler la jussie (*Ludwigia grandiflora*)

(Période inter-contrat : opération menée suivant les objectifs des Contrats de rivière)



Objectifs



Limitier l'expansion de la jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), **végétal exotique envahissant, présent sur la Sorgue** de Velleron, de la confluence de la Nesque jusqu'à l'embouchure avec l'Ouvèze, à Bédarrides.

Historique

La présence de la jussie a été identifiée sur la Sorgue en 2001. Le Syndicat a alors mené des investigations, en relation avec des spécialistes et d'autres gestionnaires, afin d'appliquer le traitement le plus efficace possible et le plus respectueux du milieu. Des campagnes de traitement ont été réalisées par les agents du SMBS en 2001, 2004 et 2006.

En 2007, face à une très forte colonisation de cette plante dans les Sorgues aval (800 m² colonisés, répartis sur une dizaine de km entre la confluence de la Nesque et Bédarrides), un traitement spécifique a été mis en œuvre.

De 2008 à 2013, principalement du fait du traitement effectué en 2007 et des conditions hydrologiques défavorables pour le développement de la jussie, **un faible taux de reprise a été observé.**

Depuis 2013, l'arrachage des plants est réalisé au fur et à mesure du repérage par les techniciens du Syndicat. Trois passages sont effectués au cours du cycle du développement, de juin à septembre.



Jussie en fleur



Jussie en phase d'expansion

Réalisations

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues cherche en permanence à optimiser les techniques de traitement utilisées, en participant notamment à des groupes d'échanges, des colloques.

Il surveille le développement de la jussie à partir de mai-juin. **Trois campagnes d'arrachage manuel** sont organisées au cours de l'été, à pied et en canoë.



Arrachage de la jussie



Repérage et arrachage manuel
de la jussie

En 2019, environ 30 m² de jussie ont été arrachés.

La colonisation croissante de cette année, par rapport à 2018 (seulement 5 m² arrachés en 2018), est essentiellement due à un étiage prématuré et sévère de la Sorgue (jusqu'à moins de 4 m³/s), associé à de fortes chaleurs durant toute la saison estivale.

Coût : frais de fonctionnement du SMBS

Réguler le bourreau des arbres (*Periploca graeca*)

(Période inter-contrat : opération menée suivant les objectifs des Contrats de rivière)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence du bourreau des arbres (*Periploca graeca*), **plante envahissante se développant sur la ripisylve des Sorgues.**



Historique

D'origine méditerranéenne orientale, cette plante fut importée à des fins ornementales. Cette **liane envahissante** colonise depuis peu les littoraux et les bords de rivière de la région méditerranéenne. Robuste, elle peut s'élever à plus de vingt mètres de haut. Elle est **classée sur la liste noire** du conservatoire botanique national de Porquerolles.

Peu de données sont actuellement disponibles sur son impact et son traitement. Présente depuis quelques années sur le réseau des Sorgues, sa prolifération a été observée depuis 2010 : elle apparaît aujourd'hui principalement sur toute la moitié amont et se développe sur la moitié aval des Sorgues. Afin de définir le protocole le mieux adapté au traitement (temps, coût et efficacité), des sites tests ont été mis en place depuis 2011 sur Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse.



Envahissement massif du bourreau des arbres et détail de la fleur



Réalisations

Un **chantier test de traitement par broyage** est réalisé depuis décembre 2014 sur Fontaine de Vaucluse. L'objectif est d'épuiser les réserves énergétiques des systèmes racinaires par des opérations de broyage répétées.

Depuis fin 2014, un partenariat avec le lycée agricole de la Ricarde de L'Isle sur la Sorgue permet de mener des chantiers de régulation de l'espèce.

En **2019**, les actions se sont concentrées sur le site du camping à Fontaine de Vaucluse. Des plants ont été coupés et leur système racinaire arraché.

Coût : frais de fonctionnement du SMBS



Arrachage manuel du bourreau des arbres

Opération de débroussaillage



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence de l'ailante (*Ailanthus altissima*), **plante envahissante se développant dans la ripisylve des Sorgues.**



Information sur l'espèce

Originaire d'Asie et introduit en France vers 1750, l'ailante est un arbre à feuilles caduques également appelé « **faux vernis du Japon** ». Importé pour son caractère ornemental et sa croissance rapide, cet arbre prolifère en milieu naturel.

L'ailante a une capacité de drageonnage importante, qui rend l'élimination difficile et longue. En effet, si un sujet est coupé à la base, il réagit violemment en émettant de nombreux rejets. De plus, il produit un grand nombre de graines (environ 300 000 par pied), qui se disséminent très facilement par le vent et par l'eau, grâce aux samares (graines ailées).

L'espèce a la capacité d'émettre des substances toxiques qui nuisent aux espèces végétales locales, en endommageant les systèmes racinaires de celles-ci.



L'ailante, une espèce envahissante implantée parfois massivement dans la ripisylve des Sorgues (exemple à Fontaine de Vaucluse)

Réalisations

Les **expérimentations d'annelage des troncs des arbres** ont confirmé la pertinence de la méthode. L'écorce est retirée sur 9/10 de la circonférence : la sève circule toujours, mais l'arbre ne peut plus accumuler de réserves dans ses racines, ce qui diminue la vigueur de ce dernier. Le suivi a permis de vérifier l'absence de fructification, donc de fabrication de graine. En septembre, la bande d'écorce est retirée, entraînant le dépérissement du sujet. **En 2019, des interventions avec le lycée agricole de la Ricarde ont permis de continuer le programme de traitement de cette espèce, notamment en procédant à l'abattage des sujets traités et morts.**

Coût : frais de fonctionnement du SMBS

Chantier
d'annelage
des troncs



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence du raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), **plante envahissante se développant sur la ripisylve des Sorgues.**



Information sur l'espèce

Originaire d'Amérique du Nord, le raisin d'Amérique est souvent aussi appelé « **teinturier** ». Cette espèce de plante herbacée vivace est **classée « peste végétale »** par l'U.I.C.N. (Union Internationale de Conservation de la Nature, appelée aussi Union Mondiale pour la Nature). Il s'agit d'une espèce de plante grande et vigoureuse (jusqu'à 3 m de haut), à tiges rougeâtres, grandes feuilles et fleurs blanchâtres en grappes érigées, retombant au fur et à mesure que les fruits mûrissent.

Le raisin d'Amérique est principalement présent sur la partie médiane et amont du réseau. Il semblerait que des dépôts de déchets verts soient à l'origine de la présence du raisin d'Amérique en bord de Sorgues. Certains massifs dénombrent jusqu'à une quarantaine de pieds, pour une surface d'environ 60 m².



Le raisin d'Amérique dans la ripisylve des Sorgues, (exemples sur la Sorgue de la Faible)

Réalisations

Les limites de répartition de l'espèce sont maintenant mieux connues : des repérages sont réalisés et les données sont consignées, pour mieux appréhender la stratégie de gestion, à l'échelle du bassin.

Après 10 années de mise en œuvre du protocole de lutte contre le raisin d'Amérique, depuis 2018, nous avons abouti à la suppression de cette plante sur les zones d'expérimentation. En intervenant plusieurs années de suite pour éliminer les plants avant qu'ils ne produisent des graines, la régénération et la recolonisation des espaces par une végétation naturelle et commune des bords de Sorgues empêchent la repousse du raisin d'Amérique.

Coût : frais de fonctionnement du SMBS



Chantiers de coupe des plants de raisin d'Amérique



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Repérer pour mieux agir

(Période inter-contrat : opération menée suivant les objectifs des Contrats de rivière)



Objectifs

- **Connaître et être au plus près du terrain tout au long de l'année**, afin d'avoir une vision globale du fonctionnement du réseau des Sorgues et de pouvoir planifier les interventions nécessaires.
- Réaliser des **repérages post-crués** afin d'évaluer les désordres et de planifier les interventions nécessaires.
- **Identifier des dysfonctionnements** pour mieux prévenir et anticiper les travaux à mener.

Mise en œuvre

- ➔ Passage annuel sur l'ensemble du territoire sous compétence du SMBS, avec des moyens adaptés au contexte (navigation en canoë, cheminement en lit mineur...).
- ➔ Passage très réguliers sur les secteurs à enjeux : contrôle des digues, des ouvrages hydrauliques, du Canal de Vaucluse.
- ➔ En cas de crue, inspection quotidienne des sites sensibles avec intervention en urgence au besoin et repérage des zones inondées (*tournées régulières pendant et après les crues de fin 2019 + utilisation de drone en décembre 2019 avec cartographie engagée en 2020*).

Coût 2019 : Frais de fonctionnement du SMBS

Illustrations



Relevés de terrain par les agents du SMBS (à pieds ou en canoë)



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Réhabiliter la ripisylve

(Période inter-contrat : opération menée suivant les objectifs des Contrats de rivière)

Objectifs

- Prévenir le risque inondation par l'enlèvement des embâcles dans les secteurs à enjeux.
- Favoriser la restauration d'une ripisylve de forte qualité écologique.
- Éviter la chute des arbres dépérissants dans le cours d'eau (dont les platanes cancrés) qui pourraient gêner le libre écoulement de l'eau ou se bloquer contre des ouvrages et les endommager (ponts, barrages...).
- Protéger les biens et les personnes exposés aux risques de chutes de branches, voire d'arbres entiers.



Mise en œuvre

Coût 2019 : 168 849 € TTC

Financements :

30 % AE RMC – 20 % CD 84 - 30 % CR PACA - 20 % SMBS

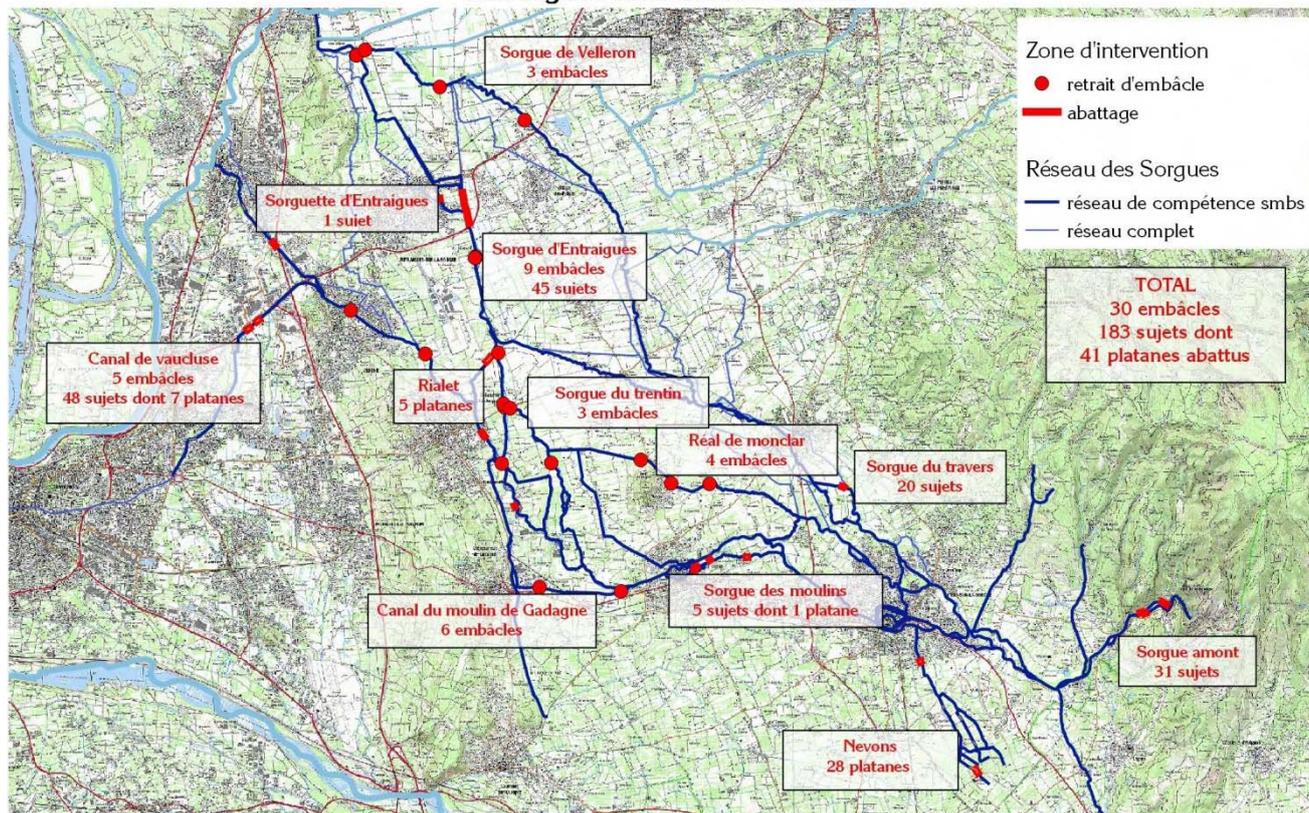
Ripisylve mature des Sorgues



Réalisations



REHABILITATION DE LA RIPISYLVE DES SORGUES - 2019 Abattage et enlèvement d'embacle



Source : SMBS le 18/12/2019 - © IGN SCAN25 ® V 3 2018

Objectifs

- Restaurer la ripisylve sur des secteurs où la régénération naturelle post-platane n'est pas fonctionnelle (sites urbains ou péri-urbains).
- Recréer un corridor arboré afin de favoriser la continuité écologique et l'ombrage sur le cours d'eau.
- Maintenir les berges.

Mise en œuvre

Coût 2019 : frais de fonctionnement et
« 20 000 arbres en Vaucluse » du CD84
Financements : 100 % SMBS

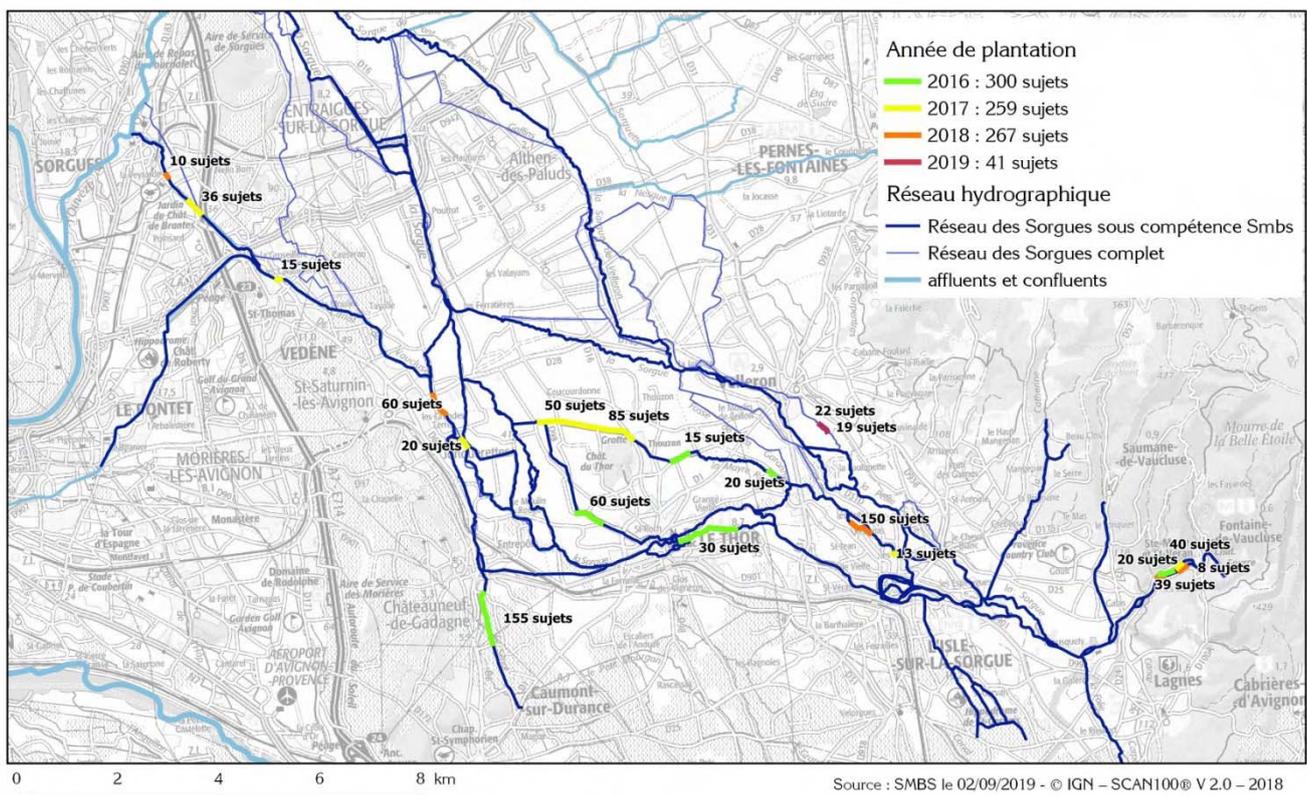
La mise en place des végétaux a été menée via un partenariat avec le lycée agricole La Ricarde à L'Isle sur la Sorgue, afin d'associer à notre objectif technique une **dimension pédagogique** (rôle et fonctions de la ripisylve, bonnes pratiques, techniques de plantations...)

Réalisations

- ▶ Plantation de végétaux en bords des Sorgues en partenariat avec des établissements scolaires.
- ▶ Implanter des végétaux les mieux adaptés au territoire des Sorgues : étude de la mise en place d'un partenariat avec la société Ecosud afin d'utiliser des plants issus de végétaux locaux.



Réhabilitation de la ripisylve des Sorgues Bilan plantation de 2016 à 2019



Objectifs

Sur les cours d'eau de petits gabarits, tels que certains affluents et les réaux sur la commune de Le Thor, la fermeture du chenal d'écoulement par la végétation du lit et des berges pose des problèmes d'écoulements, notamment sur des secteurs à enjeux.



Depuis 2014, le SMBS restaure les parties sous sa compétence, afin de promouvoir des pratiques à la fois respectueuses du bon fonctionnement écologique du cours d'eau et ajustées aux risques vis-à-vis des inondations : les actions menées visent à maintenir le chenal d'écoulement par débroussaillage sélectif du lit, tout en favorisant une ripisylve de qualité. Selon le développement de la ripisylve, la restauration est effectuée manuellement depuis l'intérieur du cours d'eau ou mécaniquement depuis les berges.

Mise en œuvre

Coût total des investissements 2019 : 83 921 €TTC

Réaux : 28 829 €TTC

Inrajat : 3 228 €TTC

Nevons : 15 300 €TTC

Sénot : 11 904 €TTC

Sorguette d'Entraigues : 14 448 €TTC

Canal du Moulin Vieux : 10 212 €TTC

Financements :

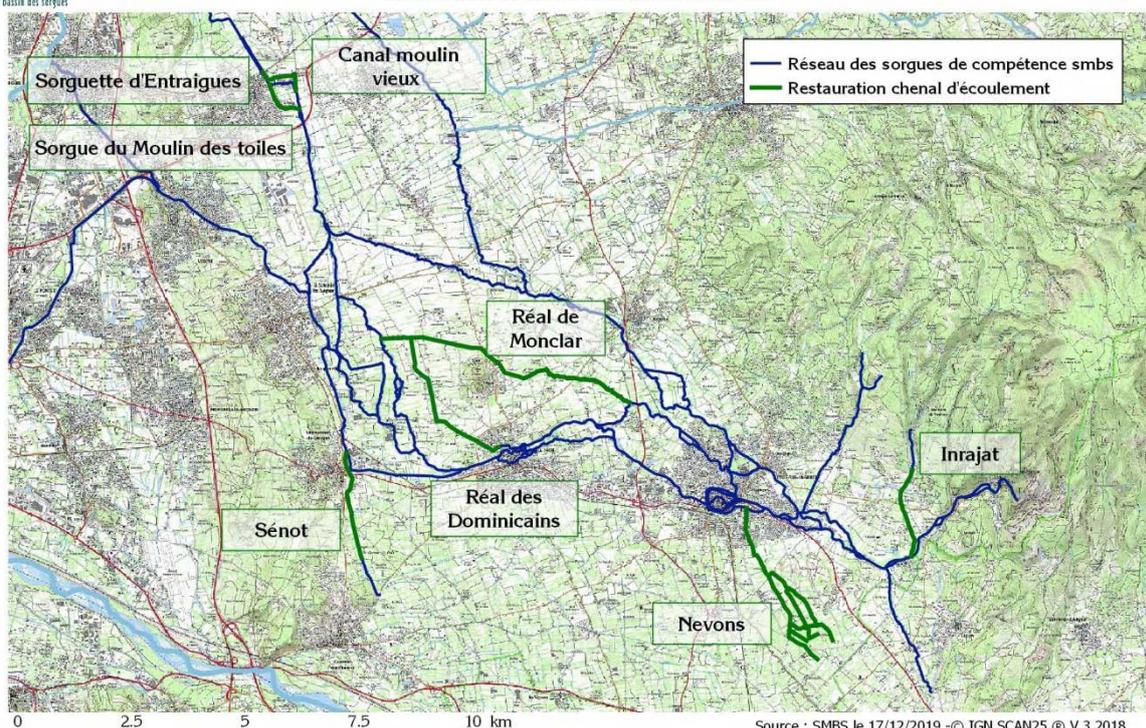
- 30 % AE RMC
- 30 % CR PACA
- 20 % CD 84
- 20 % SMBS

Réalisations



REHABILITATION DE LA RIPISYLVE DES SORGUES - 2019

Restauration de chenal d'écoulement



Objectifs

- **Libérer le Canal de Vaucluse de tous les obstacles au bon écoulement de l'eau** (le Canal de Vaucluse est un bras particulier du réseau des Sorgues faisant transiter de l'eau de la Fontaine de Vaucluse en dehors de sa zone d'écoulement naturel appelée bassin versant).
- Disposer d'un ouvrage assurant son rôle principal de **transit des eaux pluviales**.
- Lorsque la sécurité publique le permet, favoriser le meilleur usage possible aux usiniers et irrigants.

Mise en œuvre

Durant l'été :

- ↻ faucardage mécanisé par bateau faucardeur : mise en œuvre durant 14 journées, pour un total d'interventions sur sept kilomètres cumulés de cours d'eau,
- ↻ élagage et réduction de la végétation des berges par embarcation équipée de lamier sur un secteur endigué, pour un total d'interventions sur trois kilomètres cumulés de berges.



Faucardage des herbiers aquatiques

Puis à l'entrée de l'automne :

- ↻ mise en chômage du Canal de Vaucluse, qui consiste à l'abaissement des hauteurs d'eau par réduction des débits, passant de 4~5 m³/s à 0,5~0,8 m³/s,
- ↻ bûcheronnage systématique des embâcles,
- ↻ faucardage manuel des herbiers aquatiques,
- ↻ débroussaillage manuel et mécanique de la végétation des berges,
- ↻ retrait des déchets.



Faucardage manuel et dégagement d'embâcle

Coût total 2019 : 101 317 € TTC

Financements : 100 % SMBS

Toute l'année, par les agents du SMBS :

Des interventions sont réalisées en régie par les agents du SMBS. Elles concernent le retrait d'arbres couchés dans les cours d'eaux qui ne nécessitent pas l'emploi d'engin mécanique, ou bien l'entretien courant des parcelles dont le SMBS a la charge, en plus de l'entretien courant des ouvrages.

Nombre d'interventions en régie en 2019 : 21



Bûcheronnage d'embâcle en régie

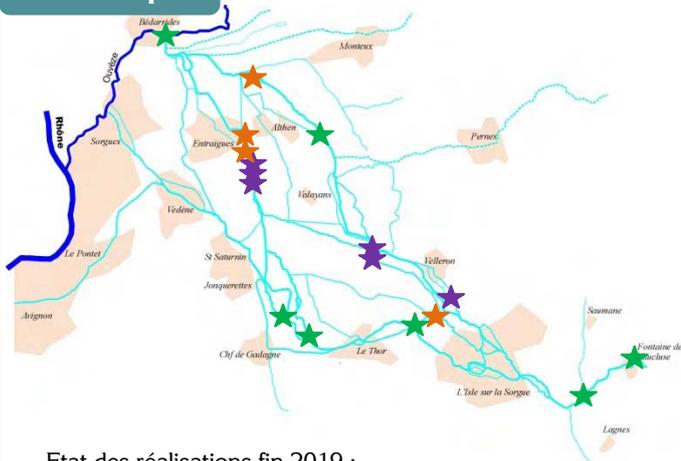
Objectifs

- Assurer la libre circulation des poissons (montaison et dévalaison) et ainsi favoriser la continuité écologique sur les Sorgues.
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau.
- Répondre aux obligations réglementaires.



Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient en tant que « cheville ouvrière » des communes concernées par l'obligation réglementaire de mettre en place une passe à poissons. Il joue aussi le rôle de « facilitateur » demandé par l'Etat et l'Agence de l'eau RMC et assiste techniquement au besoin les propriétaires privés.

Historique



Etat des réalisations fin 2019 :

- ★ ouvrages rendus franchissables par le SMBS
- ★ ouvrages sur lesquels le SMBS mène des projets de restauration de la franchissabilité
- ★ ouvrages sur lesquels le SMBS apporte un rôle de « facilitateur » appuyé

Historique des réalisations :

- 2000 à 2010 : 5 ouvrages rendus franchissables par la mise en place d'une passe à poissons lors de la restauration du seuil.
- 2010 – 2012 : Accompagnement de l'Etat et de l'Agence de l'eau dans ses démarches de classement des cours d'eau et auprès des propriétaires d'ouvrages hydrauliques classés prioritaires.
- 2012 – 2016 : Accompagnement de l'Etat et de l'Agence de l'eau et réalisation d'une étude de la franchissabilité et de proposition d'esquisses d'aménagement sur 12 seuils, avec réalisation d'études projets et dossiers réglementaires sur 7 d'entre eux.
- 2017 : 2 ouvrages rendus franchissables.
- 2018 : lancement des projets de travaux pour 4 nouveaux seuils.

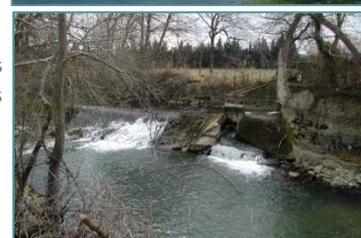
Réalisations 2019

- Finalisation des études préalables, obtentions des autorisations réglementaires pour :
 - Seuil du Moulin des Toiles, à Entraigues sur la Sorgue ;
 - Seuil du Moulin Vieux, à Entraigues sur la Sorgue ;
 - Seuil de St Albergaty, à Althen des Paluds/ Monteux ;
 - Seuil de Monclar, à Le Thor.
- Accompagnement de l'Etat et de l'Agence de l'eau en tant que « facilitateur ».
- Conseils auprès des propriétaires des ouvrages.
- Elaboration des dossiers de consultation des entreprises et lancement en décembre 2019 d'une consultation visant à sélectionner une entreprise pour réaliser les travaux.

Seuil du Moulin des Toiles, à Entraigues sur la Sorgue



Seuil de St Albergaty, à Monteux/Althen des Paluds



Entretien permanent des passes à poissons du SMBS

Objectifs

- Assurer en tout temps la fonctionnalité et la franchissabilité piscicole des passes à poissons du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (continuité écologique).
- Réaliser le contrôle annuel du génie-civil des ouvrages par inspection visuelle.
- Prévenir le colmatage et l'encombrement par les sédiments et la végétation aquatique.

Mise en œuvre

○ Sept Espassiers, Le Thor/Châteauneuf de Gadagne

- ▶ Surveillance et dégagement quotidien lors des tournées des gardes-canal,
- ▶ Contrôle accentué après les épisodes de crues,
- ▶ Entretien et contrôle poussé chaque année lors de la mise en chômage du Canal de Vaucluse.



Passé à poissons des Sept Espassiers



Passé à poissons de la Croupière

○ Croupière, Le Thor

- ▶ Surveillance, contrôles et dégagements hebdomadaires,
- ▶ Contrôle accentué après les épisodes de crues,
- ▶ Mise à sec et entretien poussé chaque année.

○ Gaffins, Althen les Paluds

- ▶ Contrôle mensuel et nettoyages éventuels immédiats,
- ▶ Contrôle accentué après les épisodes de crues.



Passé à poissons des Gaffins

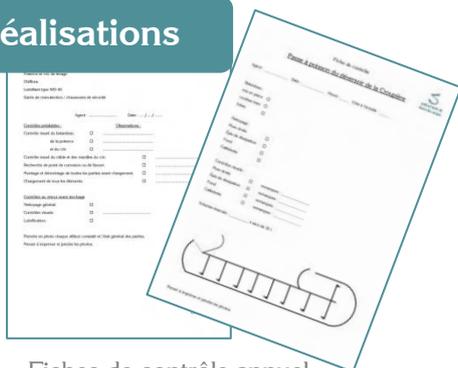


Passé à poissons de la confluence
avec l'Ouvèze

○ Confluence avec l'Ouvèze, Bédarrides

- ▶ Contrôle mensuel et nettoyages éventuels immédiats,
- ▶ Contrôle accentué après les épisodes de crues,
- ▶ Installation d'un déflecteur pour prévenir la formation d'obstacle au bon écoulement.

Réalisations



Fiches de contrôle annuel
des ouvrages

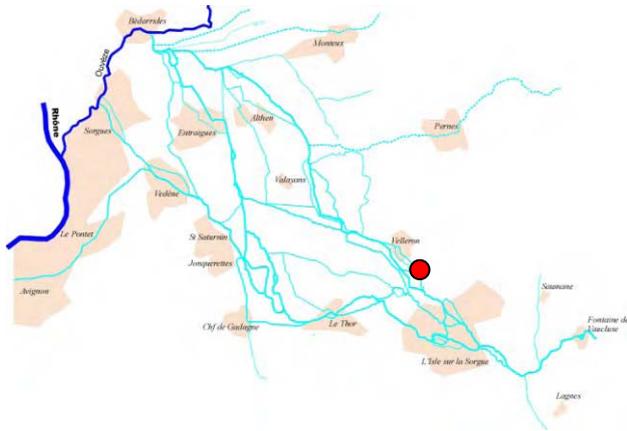


Mise à sec et contrôles sur la passe à poissons de la Croupière

Objectifs

Suite à constat de vieillissement et identification d'un risque de basculement du seuil de prise du canal du moulin Joseph, le propriétaire de l'ouvrage a sollicité le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) pour l'aider à réaliser un confortement de mise en sécurité de cet ouvrage.

Au regard de l'intérêt de l'ouvrage dans le maintien d'une partie du réseau des Sorgues de grande qualité environnementale, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est positionné début juin 2019 en faveur de la demande de l'ASA du canal du moulin Joseph, en transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.



Les travaux ont consisté à **conforter le seuil** par un rideau de palplanches battues en amont et contre l'ouvrage sur un linéaire total concerné de 16 ml ainsi qu'à combler de blocs la fosse aval :

- ▶ installation de chantier ;
- ▶ comblement de la fosse aval en blocs calcaires ;
- ▶ battage de palplanches de 4,5 ml de long plantées dans le fond du cours d'eau (16 ml) ;
- ▶ repliement du chantier.

Ces travaux ont été menés conformément aux prescriptions réglementaires des services de l'Etat. L'ouvrage a été rétrocédé au propriétaire à l'issue des travaux. Ce dernier est chargé de son entretien.

Calendrier : du 23 septembre au 27 octobre 2019

Coût : 28 675 € TTC

Financements :

20 % Conseil Départemental 84

80 % SMBS

Les travaux



Avant



Pendant



Après



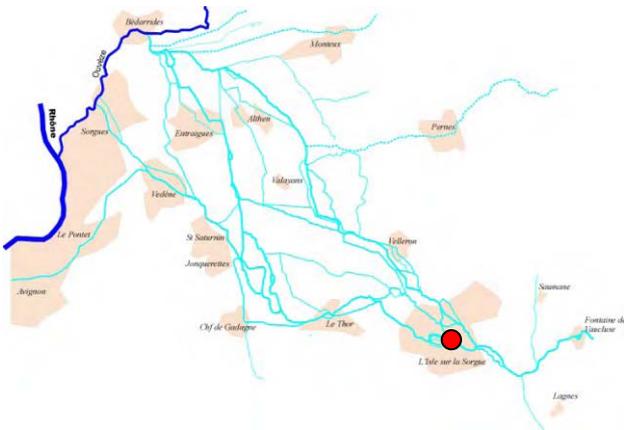
syndicat mixte du
bassin des sorgues

Restaurer le mur berge du quai Jean Jaurès à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

La commune de L'Isle sur la Sorgue a chargé le SMBS, en tant que maître d'ouvrage délégué, de traiter le problème du mur berge du quai Jean Jaurès (au niveau du restaurant Bellevue), fortement dégradé.



La **restauration manuelle du mur berge en pierres maçonneries liaisonnées à la chaux hydraulique** s'est faite dans les règles de l'art, tout en préservant les sujets arborés présents sur site. Les travaux ont consisté, sur 25 mètres linéaires, en :

- ▶ démontage du mur berge existant avec récupération des pierres ;
- ▶ purge de l'arrière du mur berge ainsi démonté ;
- ▶ restauration manuelle du mur en pierres liaisonnées à la chaux ;
- ▶ mise en place de barbacanes drainantes tout au long de la reconstruction ;
- ▶ mise en place d'un géotextile et remblais drainant à l'arrière du mur berge ainsi reconstruit ;
- ▶ réalisation de dispositifs d'abris piscicoles en pied de mur.

Calendrier : du 9 septembre au 18 octobre 2019

Coût : 53 548 € TTC

Financements : 20 % Conseil Départemental 84 -
50 % SMBS (+ 30 % demandés au Conseil Régional PACA)

Les travaux



Avant



Pendant



Après

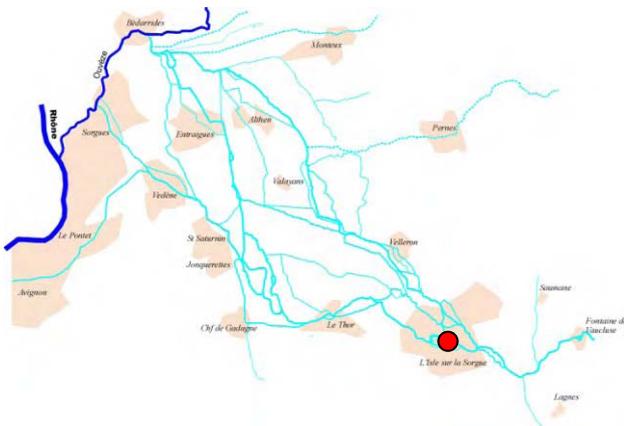


Cheminement Avenue Fabre de Sérignan à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont étroites et le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

La commune de L'Isle sur la Sorgue a chargé le SMBS, en tant que maître d'ouvrage délégué, de traiter le projet de cheminement de l'Avenue Fabre de Sérignan avec élargissement de voie piétonne par encorbellement au dessus de la berge de la Sorgue des Jardins, sur 180 mètres linéaires.



En 2019, l'opération a consisté aux phases suivantes :

- Mi-décembre 2018 : réception d'un nouvel avant projet élaboré par le maître d'œuvre.
- Janvier 2019 : demande de devis et commande d'une nouvelle mission G2PRO sur la base du nouvel avant projet.
- Mi-mars 2019 : réception de la mission G2PRO et lancement de l'étude Projet.
- Avril 2019 : réunion de présentation du Projet aux services de la ville. Demande de reprendre le projet compte tenu de l'ampleur des travaux en partant sur une structure bois/métal et non pas béton.
- Juin à décembre 2019 : reprise du projet et réalisation d'une nouvelle mission G2PRO.
- 24/11/19 et 02/12/19 : crues importantes de la Sorgue remettant en cause le projet.
- Début 2020 : abandon du projet

Calendrier : janvier à décembre 2019

Coût 2019 : 23 300 € TTC

Financements : 100 % SMBS

Les travaux



Crue de la Sorgue des Jardins, avenue Fabre de Sérignan, le 02/12/2020 : le niveau d'eau était très haut

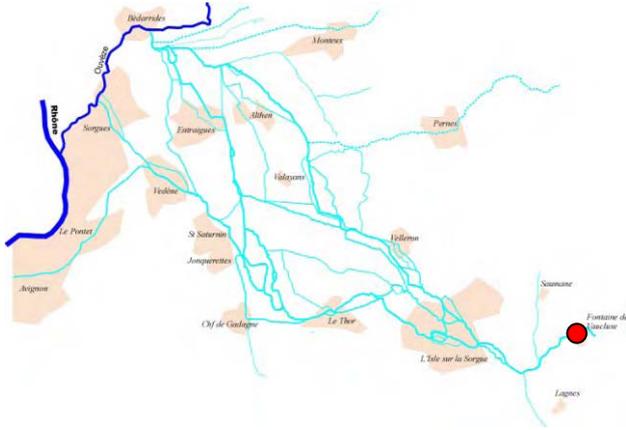


syndicat mixte du
bassin des sorgues

Conforter la berge de la Sorgue du Poète à Fontaine de Vaucluse

Objectifs

Suite à constat d'érosion de la berge rive gauche de la Sorgue du Poète, à l'aval immédiat du pont du Poète sur la commune de Fontaine-de-Vaucluse, un confortement de celle-ci est devenu nécessaire. Cette berge supporte une station de relevage des eaux usées. L'érosion menaçait sa stabilité, à termes.



Avant toute réalisation concrète de travaux en rivière, il convient que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues :

- ▶ estime les besoins et contraintes, pour définir les travaux à mener
- ▶ négocie les accès et établit au besoin des conventions
- ▶ s'assure que le projet est en adéquation avec les besoins du propriétaire (commune, intercommunalité) et de la structure publique qui assurera ensuite l'entretien
- ▶ fasse chiffrer l'opération et intègre le montant dans son budget
- ▶ établisse un dossier technique présentant le projet, prouvant sa conformité à la réglementation et précisant toutes les mesures environnementales qui seront mises en œuvre pendant et après le chantier
- ▶ obtienne des services de l'Etat une autorisation réglementaire pour mener à bien le chantier
- ▶ consulte des entreprises et en sélectionne une pour réaliser le chantier



Berge du Poète dégradée, à Fontaine de Vaucluse et station de relevage des eaux usées menacée

Coût 2019 : Fonctionnement interne SMBS
Financements : 100 % SMBS

Réalisations 2019

Le projet de restauration de la berge du Poète à Fontaine de Vaucluse a nécessité, durant l'année 2019, plusieurs réunions et échanges avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et Agence Française de la Biodiversité) et plusieurs dossiers réglementaires, pour aboutir à un consensus sur les travaux à mener.

et perspectives 2020...

Les services de l'Etat ont accordé mi-mars 2020 l'autorisation de réaliser des travaux en génie végétal, à mener avant fin mars. Malgré le confinement lié au covid-19, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a pu mettre en œuvre ces travaux.

Objectifs

- ✓ Programmer les actions et travaux à mener pour la pérennité des ouvrages.
- ✓ Assurer le contrôle permanent du Canal de Vaucluse et de ses ouvrages.
- ✓ Réaliser le suivi quotidien des ouvrages et des digues.

Mise en oeuvre

Tournées quotidiennes des gardes du Canal de Vaucluse

- ↪ les gardes du Canal de Vaucluse assurent au quotidien la gestion et l'exploitation du canal à satisfaction des usages associés ;
- ↪ en situation de risques météorologiques et de crises, ils règlent l'alimentation du canal en conséquence, suivant les procédures définies en fonction du niveau de vigilance météorologique et des observations de terrain.

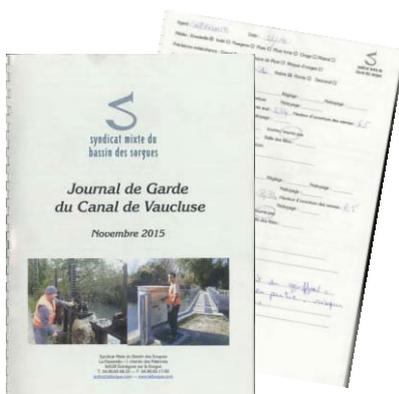
Contrôle de l'encombrement du Canal de Vaucluse et de l'état de ses berges

- ↪ les gardes-canaux du SMBS consignent au cours de leurs tournées quotidiennes les observations de terrain et les manipulations réalisées dans un journal de garde ;
- ↪ ils réalisent des contrôles visuels de l'ensemble du linéaire de berges endiguées accessibles suivant une fréquence définie en fonction des secteurs à enjeux.

Contrôle et entretien des ouvrages de régulation et de répartition des eaux dans les différentes branches

- ↪ Les ouvrages des Sept Espassiers (Le Thor/Châteauneuf de Gadagne) et de la Pusque (Jonquerettes) ;
- ↪ Le partiteur d'Eygulles à Vedène ;
- ↪ Ensemble des petits ouvrages secondaires (vannes Coutelin, vanne du Taon...) ;
- ↪ La station d'exhaure de Pontillac.

Réalisations



Cahier journalier



Tournées quotidiennes



Visite sous-marine, station de
Pontillac à Sorgues

Gérer les stations de pompage de St Sauveur et de Campsec à Entraigues sur la Sorgue et Bédarrides

Objectifs

A l'instar de la station de Pontillac sur le Canal de Vaucluse (*voir fiche « Assurer en tous temps la manœuvre des ouvrages usiniers du Canal de Vaucluse »*), les stations de pompage de St Sauveur (sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue) et de Campsec (sur la commune de Bédarrides) permettent de forcer l'évacuation de l'eau drainée par les canaux environnants de chaque station, lorsque le niveau d'eau de la Sorgue est trop élevé pour que cette eau s'écoule naturellement.



Station de St Sauveur
à Entraigues sur la Sorgue



Station de Campsec
à Bédarrides

Mise en oeuvre

Entretien régulier par le SMBS :

- Équipement de mise en sécurité : *frais de fonctionnement*
- Désenvasement : *frais de fonctionnement*
- Nettoyage des dégrilleurs : *frais de fonctionnement*
- Mises en route et arrêts des pompes : *frais de fonctionnement*
- Entretien des espaces verts : *frais de fonctionnement*
- Maintenance technique spécialisée : 18 670 € TTC

Frais liés au fonctionnement des stations :

EDF : 14 530€

Coût total de fonctionnement : 33 200 € TTC (hors charges de personnel)

Financements : 100 % SMBS



Travaux
d'entretien
des stations
de pompage



Faire bénéficier les communes du service « Predict »

(Période inter-contrat : opération menée suivant les objectifs des Contrats de rivière)



Objectifs

Proposer aux 18 communes de la plaine des Sorgues un outil visant à **mieux anticiper les risques d'inondation** et à **améliorer l'efficacité des actions** assurées par les services municipaux en période de crise.

Face aux risques d'inondation auxquels sont soumises la plupart des communes de la plaine des Sorgues (débordement de la rivière, ruissellement...), les Maires et les services municipaux ont la charge :

- d'anticiper en prenant les dispositions nécessaires pour prévenir au mieux ces risques ;
- en période de crise, de prendre les décisions adéquates pour assurer au mieux l'organisation des secours.

L'expérience a montré qu'en période d'alerte ou de crise, les informations météorologiques dont disposent les communes – via la Préfecture ou Météo-France – ne sont pas suffisamment précises et immédiatement disponibles pour appréhender correctement l'événement à l'échelle locale et son évolution.

Mise en oeuvre

Depuis fin 2008, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues met à disposition à chacune des 18 communes de la plaine des Sorgues, un **accès réservé à un pôle d'expertise qui permet de mieux anticiper et de gérer localement les périodes de crise liées aux risques d'inondation** :

- La société PREDICT services, qui regroupe des spécialistes en météorologie et en hydrologie, surveille en temps réel et en continu les événements météorologiques. Elle contacte les communes dès lors que celles-ci risquent d'être exposées à des précipitations intenses.
- Les Maires disposent alors, 24h/24h, d'informations très détaillées sur l'événement en cours et bénéficient de conseils sur l'opportunité de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de sauvegarde ou de secours.
- Chaque année, la société PREDICT services, avec l'accompagnement du SMBS, rencontre l'ensemble des communes et des utilisateurs, pour présenter les nouveautés et mettre à jour l'interface Internet wiki-predict.
- Grâce à l'abonnement du SMBS, depuis fin 2015, les citoyens des communes du bassin des Sorgues bénéficient gratuitement d'un accès à l'application smartphone « My Predict ».



Page d'accueil du site MyPredict

Réalisations

En 2019, 26 messages de vigilance ont été envoyés dont 4 pour mobiliser les cellules de crise de certaines communes (le 05/07, le 22/11, le 01/12 et le 21/12). De plus, une assistance a été assurée auprès des communes du SMBS pour des aides à la décision, le suivi des actions engagées, durant toute la durée de l'événement et jusqu'au retour à la normale.

Objectifs

Disposer d'un ensemble de systèmes de mesure afin de connaître la **répartition des débits sur l'ensemble du réseau hydrographique des Sorgues** lors des crues et des périodes d'étiage.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues souhaite disposer d'un **ensemble d'échelles de mesure visuelle appelées « échelles limnimétriques »** situées à des points stratégiques et permettant, en lisant la hauteur d'eau, de déduire le débit dans le bras de Sorgue concerné. Un agent relève les données régulièrement en période de crues et d'étiage.

Réalisations

Après avoir réalisé un diagnostic détaillé l'année précédente, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a sélectionné en 2019 un prestataire pour la mise en œuvre de l'opération visant à :

- remplacer les échelles en mauvais état,
- compléter le réseau d'échelles.



Echelle avant



Echelle après

Perspectives

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues relève les données du réseau d'échelles à chaque période de crue et d'étiage.

En 2020, après le retour d'expérience des crues de fin novembre et début décembre 2019, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues prévoit d'affiner le réseau d'échelles.

De plus, il va établir des courbes de correspondance entre les hauteurs d'eau et les débits (courbes de tarage).



Objectifs

Prévoir une crue de la Sorgue 12h, 24h voire 48h avant sa survenue, afin de pouvoir informer les communes exposées, pour qu'elles puissent prendre des mesures préventives adaptées. Définir une tendance des débits sur 2 ou 3 semaines en période d'étiage.

Mise en oeuvre

Alimentation des données du modèle mathématique pluie/débit, élaboré en 2006 avec le CNRS :

- ☞ suite à la fermeture de stations pluviométriques gérées par Météo France, le modèle a été recalé pour pouvoir fonctionner avec des données pluviométriques issues des lames radars fournies par la société PREDICT services ;
- ☞ collecte des données de mesure de débit (limnimètre du Service de Prédiction des Crues) ;
- ☞ entrée des données dans le modèle ;
- ☞ recalage du modèle quand nécessaire.

Time	Q (m³/s)	Q (m³/s)	Q (m³/s)	Q (m³/s)	Q (m³/s)	Q (m³/s)						
0017	0000	11/06/2011										
0018	0000	13/06/2011	1.3	3.8	31							
0019	0000	14/06/2011	1.115	8.5	4.5							
0020	0000	23/06/2011										
0021	0000	21/06/2011										
0022	0000	23/06/2011										
0023	0000	24/06/2011										
0024	0000	24/06/2011	0.2	0.8	0.1							
0025	0000	26/06/2011										
0026	0000	27/06/2011										
0027	0000	28/06/2011										
0028	0000	29/06/2011										
0029	0000	30/06/2011										
0030	0000	01/07/2011										
0031	0000	02/07/2011										
0032	0000	03/07/2011										
0033	0000	04/07/2011										
0034	0000	05/07/2011										
0035	0000	06/07/2011										
0036	0000	07/07/2011										
0037	0000	08/07/2011										
0038	0000	09/07/2011										
0039	0000	10/07/2011										
0040	0000	11/07/2011										
0041	0000	12/07/2011										
0042	0000	13/07/2011										
0043	0000	14/07/2011										
0044	0000	15/07/2011										
0045	0000	16/07/2011										
0046	0000	17/07/2011										
0047	0000	18/07/2011										
0048	0000	19/07/2011										
0049	0000	20/07/2011										
0050	0000	21/07/2011										
0051	0000	22/07/2011										
0052	0000	23/07/2011										
0053	0000	24/07/2011										
0054	0000	25/07/2011										
0055	0000	26/07/2011										
0056	0000	27/07/2011										
0057	0000	28/07/2011										
0058	0000	29/07/2011										
0059	0000	30/07/2011										
0060	0000	31/07/2011										
0061	0000	01/08/2011										
0062	0000	02/08/2011										
0063	0000	03/08/2011										
0064	0000	04/08/2011										
0065	0000	05/08/2011										
0066	0000	06/08/2011										
0067	0000	07/08/2011										
0068	0000	08/08/2011										
0069	0000	09/08/2011										
0070	0000	10/08/2011										
0071	0000	11/08/2011										
0072	0000	12/08/2011										
0073	0000	13/08/2011										
0074	0000	14/08/2011										
0075	0000	15/08/2011										
0076	0000	16/08/2011										
0077	0000	17/08/2011										
0078	0000	18/08/2011										
0079	0000	19/08/2011										
0080	0000	20/08/2011										
0081	0000	21/08/2011										
0082	0000	22/08/2011										
0083	0000	23/08/2011										
0084	0000	24/08/2011										
0085	0000	25/08/2011										
0086	0000	26/08/2011										
0087	0000	27/08/2011										
0088	0000	28/08/2011										
0089	0000	29/08/2011										
0090	0000	30/08/2011										
0091	0000	31/08/2011										
0092	0000	01/09/2011										
0093	0000	02/09/2011	2.5	8.8	2.8	17.8	2.070	300794	1.5	1628107.01	1628300.00071200	4.01
0094	0000	03/09/2011	14.7	54.9	31.8	34.339	201648	1.5	1628107.01	1628300.00071200	4.01	
0095	0000	04/09/2011	2.48	16.8	14.5	27.571	264389	1.5	1628107.01	1628300.00071200	4.01	
0096	0000	05/09/2011	0	0	0			1.5	1628107.01	1628300.00071200	4.01	
0097	0000	06/09/2011	1.5	2	7.7	10	5.412	460701	1.5	1628107.01	1628300.00071200	5.5
0098	0000	07/09/2011	8	7	9.2	1.9	2.797	475200	1.5	1628107.01	1628300.00071200	5.5
0099	0000	08/09/2011						44752	1.5	1628107.01	1628300.00071200	5.165
0100	0000	09/09/2011						433720	1.5	1628107.01	1628300.00071200	5.165
0101	0000	10/09/2011						42952	1.5	1628107.01	1628300.00071200	4.92
0102	0000	11/09/2011						414720	0.6	1628107.01	1628300.00071200	4.9

Prévision de débit :
Tableau des données et courbes de débits simulés
(Évènement de Novembre-Décembre 2019)



Réalisations

Le modèle est précis pour des événements hydrologiques importants (crues). Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues œuvre depuis plusieurs années pour améliorer le modèle (optimiser la prévision des crues, améliorer la prédiction des périodes d'étiages, perfectionner l'intégration des précipitations neigeuses...).

Pour ce faire, le SMBS mène un partenariat avec l'Unité d'hydrogéologie karstique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UMR 1114 INRA-UMPAV EMMAH) (voir fiche « Connaissance de la recharge du karst »).

En 2019, les utilisations du modèle, lors des événements pluvieux de fin d'année, ont permis de disposer de valeurs maximales pour le pic de crue de Fontaine de Vaucluse, afin d'apporter des éléments de décisions notamment au sein du Centre Opérationnel de Commandement ouvert en Préfecture pour anticiper et déployer les moyens de sécurité civile.



Crue de Fontaine de Vaucluse
décembre 2019

Objectifs

- Réduire les risques d'inondations dans les secteurs où le cours d'eau est endigué.
- Engager une action préventive permettant de pérenniser les digues et réduire les risques de dégradations / ruptures en cas de crue.



Le ragondin,
une espèce classée nuisible en France

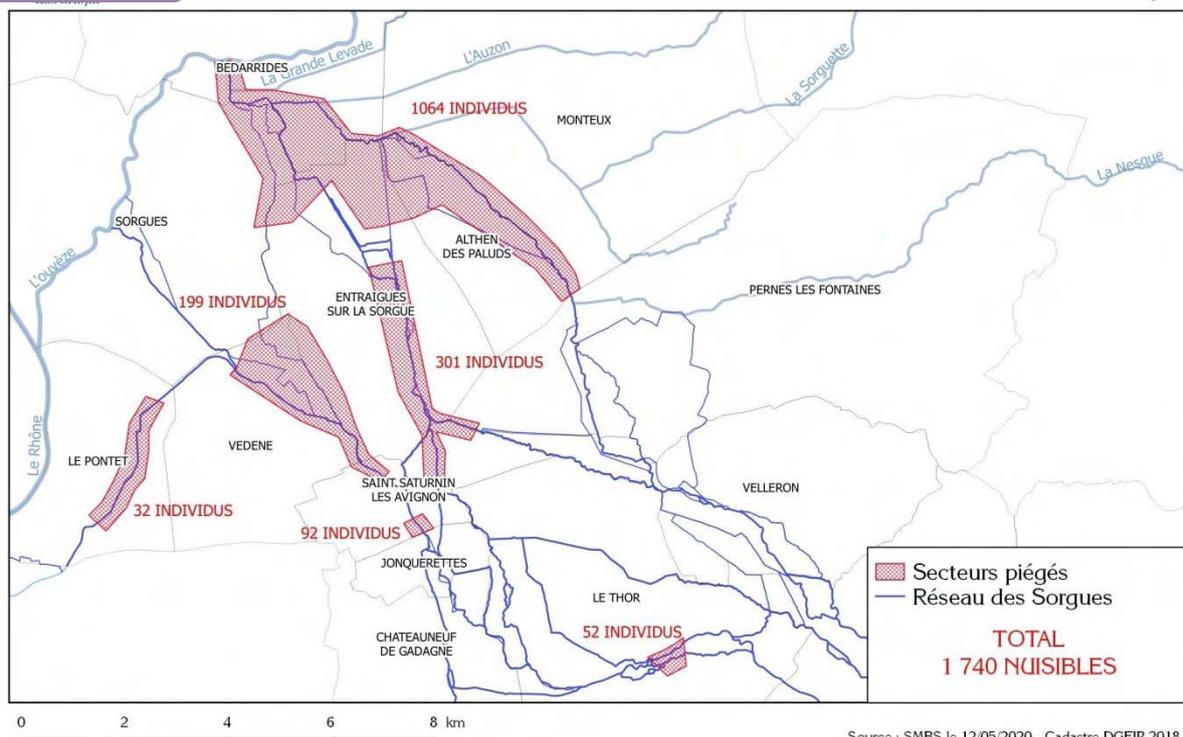
Mise en œuvre

- Repérage des secteurs infestés, récupération des autorisations de piégeage auprès des propriétaires, établissement des déclarations communales, réalisation des campagnes quotidiennes de régulation par piégeage (régulation sélective), puis suivi des secteurs traités (piégeage d'entretien).
- De 2006 à 2014 (8 ans), le SMBS a mené un piégeage intensif, qui a permis de constater une baisse conséquente du niveau d'infestation sur les Sorgues aval. Nous sommes ainsi, depuis 2015 (5 ans), dans une phase d'entretien, qui permet de maintenir une pression de piégeage suffisante pour garder le niveau d'infestation au plus bas. En 2019, les indices de présence nous confirme un niveau d'infestation satisfaisant.

Coût annuel pour les Sorgues : 18 000 € TTC

Réalisations

Bilan des captures de nuisibles de 2006 au 31/12/2019



Surveillance et recensement des zones inondées en période de crue

Objectifs

En période de crue, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, en tant que seul acteur local ayant une connaissance approfondie du terrain et du fonctionnement des Sorgues à l'échelle de la plaine des Sorgues, **appuie les communes et intercommunalités dans la gestion de la crue.**

Mise en oeuvre

En 2019, deux grosses crues successives ont eu lieu fin novembre et début décembre. La Fontaine de Vaucluse a atteint un **débit de l'ordre de 80 m³/s**, générant des débordements et des inondations par remontées de nappes.

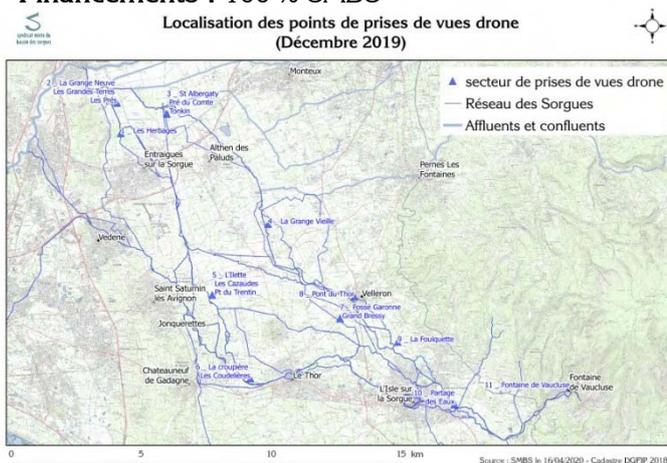
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, comme à chaque évènement exceptionnel des Sorgues, s'est mobilisé pour aider les communes à gérer au mieux les dysfonctionnements :

- ✦ **patrouiller** régulièrement sur le terrain pour surveiller les zones sensibles et points stratégiques ;
- ✦ **manœuvrer** au besoin les ouvrages dont le SMBS a la charge ;
- ✦ **conseiller** les communes et intercommunalités vis-à-vis du fonctionnement de la rivière ;
- ✦ **intervenir urgemment** pour enlever les amoncellements de bois au niveau de points fragiles (ponts principalement) ;
- ✦ **aider à repérer les zones impactées.** Pour ce faire, en 2019, le SMBS a fait réaliser des prises de vues par drone (vidéo et photographies), sur une dizaine de points du bassin des Sorgues (plus de 345 ha concernés sur 11 communes).

A noter que les crues exceptionnelles de fin 2019 ont mis en évidence la pertinence et l'efficacité de la gestion différenciée de la ripisylve des bords de Sorgue menée depuis plusieurs années par le SMBS.

Coût 2019 : frais de fonctionnement du SMBS + 5 184 € pour les prises de vues par drone

Financements : 100 % SMBS



La Croupière à
Le Thor (ci-
dessus) - déc.
2019

Les Herbagès
à Entraigues
sur la Sorgue
(ci-dessus) -
déc. 2019



Perspectives

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a **accompagné, début 2020, plusieurs communes dans la rencontre de propriétaires** ayant été impactés fin 2019, afin d'apporter une expertise sur les phénomènes en jeu et de déterminer les actions complémentaires à mener en matière de prévention.

De plus, le SMBS réalise, en 2020, sur la base des données relevées fin 2019, la **cartographie des zones inondées et des points de débordement** qui ont pu être identifiés.

Ce travail est mené en interne par la technicienne SIG du SMBS.

Objectifs

Mettre à la disposition de tous un véritable outil d'information sur la rivière Sorgue, son fonctionnement, ses enjeux et sa gestion, à destination de différents acteurs et parties prenantes du territoire des Sorgues.

Le rôle du nouveau site Internet est également de renforcer les connaissances et la compréhension des objectifs et des actions du SMBS.

Source d'informations régulières et de proximité
Espace de ressource sur la rivière Sorgue
Accessible à tous et par tous moyens

Mise en oeuvre

De janvier à fin juin 2019 : intégration progressive des contenus au fur et à mesure de leur rédaction.

1^{er} juillet 2019 : mise en ligne du nouveau site www.laSorgue.fr

De juillet à décembre 2019 :

-  Mise à jour des actualités.
-  Mise en ligne de documents et de dossiers « Zoom sur »
-  Maintenance du site par l'hébergeur



Page d'accueil du nouveau site www.laSorgue.fr

Coûts : frais de fonctionnement du SMBS + frais d'hébergement (576 €TTC / an)

Réalisations

Une fréquentation moyenne d'environ **1 000 visiteurs par mois** avec un pic à 3 500 visites lors des crues de novembre et décembre 2019.

Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Nombre de sessions par utilisateur
8 011	7 958	8 788	1,10
Pages vues	Pages/session	Durée moyenne des sessions	Taux de rebond
14 006	1,59	00:00:55	79,06 %

Statistique de fréquentation
01/06/19 au 31/12/19



Exemple de dossier thématique

Développer des outils et porter à connaissance les actions menées au quotidien

(Période inter-contrat : opération menée suivant les objectifs des Contrats de rivière)



Objectifs

Informer le grand public, les élus, les acteurs locaux et praticiens de la rivière des **actions menées**, des **caractéristiques particulières** de la rivière, des **enjeux associés**.

Sensibiliser les citoyens du bassin des Sorgues à la fragilité et à la particularité de la rivière et de son environnement.

Réalisations

- **Réalisation et pose de panneaux d'information sur des chantiers en cours et terminés.**
- **Mise en place de 2 panneaux d'information sur le label « Rivière en bon état » attribué à la Sorgue amont**, un à Fontaine de Vaucluse à côté du pont de la place de la colonne et un au niveau du Partage des eaux à L'Isle sur la Sorgue (janvier).

- **Inauguration du panneau « Rivière en bon état » à Fontaine de Vaucluse**, en présence du Directeur de l'Agence de l'eau propriétaire du label (Laurent ROY), le 20 mars 2019. Cet événementiel a rassemblé une quarantaine de personnes.



Inauguration du panneau « Rivière en bon état » de Fontaine de Vaucluse, le 20 mars 2019

- **Signature de la Charte de la Sorgue amont par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, à Fontaine de Vaucluse, le 20 mars 2019.
- **Balade commentée à Fontaine de Vaucluse**, le 19 avril 2019, dans le cadre des *Rendez-vous Nature* du Conseil Départemental de Vaucluse (voir fiche correspondante).
- **Présentation du réseau des Sorgues et plus précisément du Canal de Vaucluse**, ainsi que des actions menées par le SMBS au regard des problématiques rencontrées, lors de la fête de la nature, de l'environnement et des loisirs organisée le 18 mai 2019 au Parc Bardi, par la commune de Vedène.

- **Intervention à la fête de la science** organisée par la Maison Régionale de l'Eau à Barjols, le 11 octobre 2019.

- **Création et diffusion large d'une plaquette de communication grand public présentant les règles imposées par le nouvel arrêté préfectoral réglementant la navigation du 6 juin 2019 sur les Sorgues** (juillet). Cette plaquette a été établie en version française et en version anglaise.



Stand du SMBS lors de la fête de la science, à Barjols, en mai 2019

- **Balade commentée à St Saturnin lès A.**, le 30 octobre 2019, dans le cadre des *Rendez-vous*

Objectifs



Informer et sensibiliser le jeune public aux caractéristiques d'une rivière et des milieux aquatiques, ainsi qu'aux particularités de la Sorgue, aux actions menées et aux moyens de contribuer individuellement à la protection de ce patrimoine.

Mise en oeuvre

Les Sorgues à l'école comprennent :

- **La réalisation de programmes pédagogiques sur toute l'année avec fourniture d'outils pour que l'enseignant puisse aller au-delà** (2,5 journées dont 1 minimum sur le terrain). La Maison Régionale de l'Eau (MRE) a en charge l'élaboration de la trame pédagogique et sa finalisation avec les enseignants concernés. L'animation de ces programmes mobilise le personnel de la Maison Régionale de l'Eau et du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Elle s'achève par une manifestation commune en fin d'année scolaire.



Intervention ponctuelle par un agent du SMBS auprès d'élèves de l'école élémentaire d'Althen des Paluds, sur la restauration de la continuité écologique

- **Des interventions thématiques ponctuelles**, à la demande, sur une demie ou une journée auprès des écoles de tous niveaux, centres de loisirs, etc. (réalisées par les agents du SMBS ou la MRE).

Coût 2018-2019 : 56 420 € TTC

Financements : 50 % AE RMC - 50 % SMBS

Réalisations – Les Sorgues à l'école

Pour l'année scolaire 2018-2019, **16 classes** du bassin, soit **365 élèves**, ont bénéficié de programmes pédagogiques menés sur toute l'année (communes *Althen des Paluds, Entraigues sur la Sorgue, L'Isle sur la Sorgue, Le Pontet, Le Thor, Vedène, Fontaine de Vaucluse, Velleron*).

Une **manifestation de restitution** a eu lieu le 4 juin 2019 à Velleron. Les enfants ont créé des banderoles et slogans pour la grande **Parade de la Sorgue** : tous les élèves ont paradé dans les rues de Velleron **en prônant la préservation de la Sorgue**.

Durant le reste de la journée, les enfants ont exposé leurs travaux réalisés sur la Sorgue pendant l'année. Pour récompenser leur investissement et attester des connaissances reçues, un « **diplôme de citoyen de la Sorgue** » **nominatif leur a été remis par les Maires de chaque commune concernée**, ou leur représentant. De plus, un carnet de « Citoyen de la Sorgue » édité pour l'occasion, leur a été offert par le SMBS.

Cette année, le SMBS a organisé de nombreuses activités avec l'aide de son partenaire la Maison Régionale de l'Eau. Nos élus et partenaires ont participé au jury de sélection des concours pour lesquels un lauréat par cycle a été promu, soit 6 classes. Les 10 autres classes ont été récompensées également, au regard de leur investissement conséquent pour promouvoir auprès de tous la préservation de la Sorgue.

- ✚ un concours du meilleur déguisement, slogan et pancarte, mais aussi ambiance tout au long de la parade ;
- ✚ un concours de la meilleure restitution sur stand avec exposition des apprentissages et du projet pédagogique réalisé.



Illustrations de la journée de restitution 2019 *Les Sorgues à l'école*



Réalisations – Animations ponctuelles

En 2018-2019, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé **12 interventions thématiques** auprès de classes d'écoles primaires, de collèges, de l'Université d'Avignon. Cela représente près de **350 personnes** supplémentaires sensibilisées aux enjeux liés à la Sorgue.

Objectifs

Pour 2019-2020, l'Agence de l'eau a souhaité ne plus soutenir financièrement cette opération. Au regard de l'intérêt prouvé de cette action pour sensibiliser et informer les jeunes générations, le grand public et même les élus locaux, **le Comité Syndical du SMBS a décidé de poursuivre l'information et la sensibilisation des citoyens de demain**, uniquement sur ses propres ressources financières.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le dernier trimestre 2019 a été l'occasion de monter chaque programme, de distribuer des outils pédagogiques et de débiter les interventions de la Maison Régionale de l'Eau.

Les outils pédagogiques visent à :

- **rassembler les bases de connaissances les plus importantes** sur les caractéristiques, le fonctionnement et les enjeux associés aux Sorgues ;
- **compléter ces bases** avec les informations étudiées lors des journées d'interventions des programmes *Les Sorgues à l'école* et les développements effectués par les enseignants ;
- **découvrir** d'autres thématiques sur les Sorgues ;
- **partager des connaissances** avec les parents et l'entourage.

Réalisations



Le Thor – Ecole La calade



Jonquerettes – Ecole primaire Les Javones



Entraigues sur la Sorgue – Ecole Robert Desnos



L'Isle sur la Sorgue – Ecole Jean Beys

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues possède une **expertise technique et un savoir faire reconnu dans la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation**. De plus, les particularités des Sorgues impliquent souvent la mise en œuvre **d'actions novatrices**, intéressant les autres gestionnaires et partenaires.

Réalisations

Partager notre expérience au niveau local...

- ▮ Le **SMBS** travaille localement, tout au long de l'année, en étroite relation avec les associations **Les Chevaliers de l'Onde** et **Les Sorgues Vertes**, afin d'aider ces derniers à cibler leurs actions citoyennes sur des enjeux locaux prioritaires, en prenant mieux en compte les spécificités des Sorgues et nécessités d'intervention.
- ▮ Présentations de thématiques particulières liées aux Sorgues aux **membres du Comité Syndical du SMBS**, lors des réunions du Comité Syndical.
- ▮ Implication du SMBS dans le projet « **Grand Site** » de Fontaine de Vaucluse (avis, conseils vis-à-vis des actions concernant la Sorgue, participation aux réunions et à la conférence de presse de lancement...).



Lancement du projet « Grand Site » de Fontaine de Vaucluse (10/09/2019)

- ▮ Partages d'expertise avec des **Associations Syndicales Autorisées (ASA)** locales.

Partager notre expérience au-delà du territoire de la plaine des Sorgues...

- ▮ Participation systématique aux réunions du « **Groupe rivière 84 technique** » et du « **Groupe rivière 84 Elus** ».
- ▮ Participation systématique aux réunions du **Comité sécheresse** de Vaucluse et collaboration à la demande des services de l'Etat pour redéfinir les seuils d'actions en situation de sécheresse.
- ▮ Participation à un groupe de travail « **Ateliers 4 saisons** » organisé par **Volubilis**.

Participer à des groupes de travail et études régionales...

- ▮ A la demande du Conseil Régional PACA, le SMBS participe activement aux travaux du **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)** Provence-Alpes-Côte d'Azur et à l'**Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA)**.
- ▮ Participation aux **Comités de suivi** et à l'**Assemblée générale du RRGMA**.
- ▮ Le SMBS est un **membre actif du groupe de travail sur la pérennité des structures de gestion du RRGMA** et la mise en œuvre de la compétence **GeMAPI**.

Objectifs

Mettre en valeur les Sorgues, rivière atypique.

Informer le grand public, les élus, les acteurs locaux et praticiens de la rivière des **actions menées**, des **caractéristiques particulières** de la rivière, des **enjeux associés**.

Sensibiliser les citoyens du bassin des Sorgues à la fragilité et aux particularités de la rivière et de son environnement.



Réalisations

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est associé aux **Rendez-Vous Nature en Vaucluse** du Conseil Départemental, pour réaliser **2 balades commentées** en 2019 :

La Sorgue et la Fontaine de Vaucluse (16/04/2019)

La balade commentée s'est déroulée à Fontaine de Vaucluse, du village à la source. Les explications ont porté sur les caractéristiques et enjeux de cette exsurgence et de la rivière Sorgue à qui elle donne naissance.

Malgré la pluie, elle a rassemblé **25 personnes**, dont 2 enfants.

Le Canal de Vaucluse (30/10/2019)

Ce patrimoine vieux de X^e siècles, aux croisements d'enjeux environnementaux, économiques, sociaux, a su intéresser **10 personnes**.

La balade commentée autour du Canal de Vaucluse s'est déroulée sur un parcours de 4 km aller-retour entre Saint Saturnin lès Avignon et Jonquerettes. Des étapes ont permis de développer les thèmes historiques et les enjeux associés au Canal de Vaucluse.

Suite au succès de ces journées, il réside une forte demande de la part des publics pour que le SMBS propose d'autres balades commentées en bord de Sorgue en 2020.

Retour en images...



Balade commentée à Fontaine de Vaucluse
(avril 2019)



Balade commentée à Saint Saturnin lès Avignon
(octobre 2019)

Objectifs

Informers les collectivités locales des actions menées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.
Informers et sensibiliser le grand public à travers la presse locale et les publications communales.

Mise en œuvre

Sujets développés en 2019 :

- ➔ Promouvoir ensemble le label « Rivière en bon état » attribué à la Sorgue.
- ➔ Près de 400 élèves réunis pour la Parade de la Sorgue à Velleron.
- ➔ Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, à vos côtés au quotidien : découvrez le rapport d'activités 2018.
- ➔ Mise en chômage du Canal de Vaucluse, 21 septembre au 8 octobre 2019.
- ➔ Reconstruction du mur-berge du quai Jean Jaurès à L'Isle sur la Sorgue, à partir du 9 septembre 2019.
- ➔ Balade commentée « Gestion et histoire du Canal de Vaucluse », le 30 octobre 2019.
- ➔ Prévention du risque inondation : des élus en visite sur le chantier d'entretien annuel du Canal de Vaucluse.
- ➔ Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues agit pour diminuer les risques d'inondation à Entraigues sur la Sorgue tout en préservant l'écosystème « rivière ».
- ➔ Circulation perturbée avenue de Valobre en raison des travaux d'entretien de la végétation le long de la Sorgue d'Entraigues, du 28 octobre 2019 au 8 novembre 2019.
- ➔ Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » jeudi 28 novembre 2019 à Entraigues sur la Sorgue.

Exemples de parutions suite aux communiqués diffusés

La Provence – Parade de la Sorgue Velleron
juin 2019



Le mur-berge du quai Jean Jaurès reconstruit à
L'Isle-sur-la-Sorgue

*Dimanche 15 septembre 2019 à 7h30 -
Par Jean-Michel Le Roy, France Bleu Vaucluse*
Depuis le 9 septembre, une opération de reconstruction de ce mur-berge est menée par l'entreprise Ateliers de la Boulonnerie. Un mur qui sert à protéger un espace occupé par des restaurants et pédonne par des associations comme les clubs de canot kayak ou lors du marché hebdomadaire.



Une restauration à la nuit avec les mêmes ouvriers qu'il y a plus de deux siècles pour monter de tels murs de soutènement dans un cours d'eau. © Radio France - JM Le Roy

Une restauration menée entièrement à la main et à l'ancienne pour retrouver sur 25 mètres le mur tel qu'il y a plus de 200 ans. Un mur qui avec l'usage du temps, les vibrations de la circulation ou des phénomènes de tassement a subi de nombreuses dégradations. Le technicien de l'entreprise Ateliers de la Boulonnerie, spécialiste pour cette opération. La technique précisée à l'ancienne consiste à rapporter et monter des pierres maçonnées fondées sur bouillies (pièces longues servant de fondation) et de les joindre à la chaux hydraulique.

Tout le travail est mené dans la Sorgue même dans la ligne d'eau doit être la plus basse possible. Un abaissement de cette ligne d'eau a même été nécessaire pour régulariser pour abaisser les travaux mais des dispositifs de caches-pierres ont été installés au pied de l'ouvrage sous la forme d'alcôves à l'intérieur des pierres.

Un chantier qui se terminera aux environs de mi-octobre pour un financement de plus de 50 000 euros à la charge du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues avec demandes de co-financement lueces auprès de la Région Sud (pour 30%) et du département de Vaucluse (pour 20%).



Un chantier de plus de 50 000 euros qui se terminera à la mi-octobre © Radio France - JM Le Roy

*Jean-Michel Le Roy
France Bleu Vaucluse*

France Bleu Vaucluse – Mur Berge Quai
J.Jaurès L'Isle sur la Sorgue – sept 2019



Le Dauphiné Libéré – Balade sur le Canal de
Vaucluse – oct 2019



1, allée de la passerelle - 84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél. : 04 90 83 68 25 - Fax : 04 90 83 17 60

smbs@laSorgue.fr - www.laSorgue.fr

Directeur de Publication :
M. Guy MOUREAU, Président

Crédit photographies :
Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Date de publication :
Juin 2020

Nos membres :



Réalisé avec le concours financier de :

